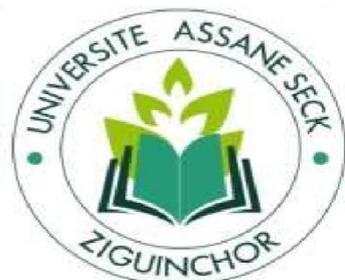


Université Assane Seck de Ziguinchor



UFR : Sciences Économiques et Sociales

**Département de Sociologie**

**Mémoire de Master**

Intitulé du Master : Politiques Publiques, Cultures et Développement

Spécialité : Politiques Publiques et Développement

**Sujet : La contribution des « ONG » dans protection de l'enfant :  
Cas de « l'O.N. G » EDEN dans le département de Guédiawaye.**

Présenté par

Samba BADIANE

Sous la direction de

Dr Ibrahima TOURÉ - Maître-assistant

Devant un jury composé de :

Pr. Amadou Hamath DIA	Maître de conférences	UASZ	Président du jury
Dr. Ibrahima Demba Dione	Maître assistant	UASZ	Suffragant
Dr. Ibrahima TOURÉ	Maître assistant	UASZ	Directeur de mémoire
Dr. Abdoulaye Ngom	Assistant titulaire	UASZ	Suffragant

Année universitaire : 2020-2021

## DÉDICACE

Nous dédions ce travail à toutes les personnes qui nous sont chères, précisément à :

- Ma défunte mère **Fatou BEYE**

Après votre disparition nous nous rendons compte que nous porterons toujours ce deuil et que le temps n'estompera pas l'intensité de la perte d'êtres chers qui resteront à jamais à nos côtés.

Depuis notre tendre enfance où vous nous avez chéries, à notre adolescence où vous nous avez soutenus, vous avez su nous inculquer les valeurs fondamentales de notre famille et de la vie en communauté.

Maman, nous vous inscrivons dans le cercle en vie de ces « morts qui gouvernent les vivants ».

« Yaye boye », que Dieu vous accueille au Paradis, vos souffles entretiendront à jamais la flamme de nos vies.

- Notre courageux et infatigable père **Matar BDIANE**

Pour tous les sacrifices consentis à mon égard notre éducation, notre protection ; nous vous devons beaucoup. Papa que DIEU t'accorde longue vie, santé et beaucoup de bonheur

- Ma grande mère, nos oncles, nos frères et sœurs, (**Ndiakhou NDIAYE Alé BEYE, Dame BEYE, Pape Cheikh BDIANE, Yacine BDIANE et Baye Serigne BDIANE**)

Pour tous vos conseils et encouragement qui sont important dans ma vie

- Nos camarades de promotion et particulièrement à (**Hadji Rawane TALL et Ramatoulaye DIOP**)

Soyez assurés de ma sincère reconnaissance

## REMERCIEMENTS

Avant tout d'abord nous rendons grâce à **ALLAH** le grand veillant.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à **Dr Ibrahima TOURE** ; pour avoir consacré la direction de ce mémoire. Nous vous devons une sincère reconnaissance pour votre disponibilité, votre compréhension, votre écoute et votre engagement dans la réalisation de ce travail.

Nous remercions tout le corps professoral du département sociologie UASZ d'avoir participé à notre formation universitaire je veux nommer (**Dr TOURE ; Dr DIONE ; Dr DIALLO ;**

**Dr GOUDIABY ; Dr GUEYE ; Dr NGOM ; Pr DIEDHIOU ; Pr DIA ; Pr HANE et Pr TINE)**

Nos remerciements vont à l'endroit de tous les membres de l'organisation EDEN. Particulièrement à **Dr Khalil DIAGNE ; khadim GUEYE ; Lahat DIOUF**, nous vous disons merci.

Nous remercions **IA CREPOS : le président ; Dr DOUMBIA ; M. DIEDHIOU et Khady NDOUR** ainsi que tous ses membres.

Nous remercions tous nos camarades étudiants et étudiantes de UASZ particulièrement les étudiants du département de la sociologie

En fin nos remerciement vont à l'endroit de tous mes colocataires de la chambre 20 C « **les bayes Fall** »

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ANSD :</b>	Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie
<b>BE :</b>	Bureau Exécutif
<b>BIT :</b>	Bureau International du Travail
<b>BREDA :</b>	Bureau Régional pour l'éducation en Afrique
<b>BRICIVEDEN :</b>	Brigade Citoyenne des Volontaires de L'Eden
<b>CADBE :</b>	Charte Africaine des Droits et du Bien-être
<b>CDE :</b>	Convention des Droits de L'Enfant
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Économique des États de L'Afrique de l'Ouest
<b>CEDEF :</b>	Convention sur L'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes.
<b>CEDIF :</b>	Centre d'Education, de Documentation, d'Information et de Formation
<b>CINU :</b>	Centre d'Information des Nations Unies
<b>CLEF :</b>	Comité Local de l'Education et de la Formation
<b>CONAFE :</b>	Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfance
<b>CTS :</b>	Comité Technique de Suivi
<b>EDEN :</b>	Education et Développement de l'Enfant
<b>GIE :</b>	Groupement d'Intérêt Économique
<b>IDEN :</b>	Inspection Départementale de l'Education Nationale

<b>JAP :</b>	Jeunesse Actions Productives
<b>OIT :</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PADEN :</b>	Plan D'action des Droits de l'Enfant
<b>PAED :</b>	Programme d'Appui aux Enfants en Difficulté
<b>PAEH :</b>	Programme d'Assistance aux Orphelins
<b>PAEL :</b>	Programme d'Assistance aux Élèves
<b>PAS :</b>	Programme d'Ajustement Structurel/ Programme d'Action pour la Santé
<b>PEV :</b>	Programme Élargi de Vaccination
<b>PLPFTE :</b>	Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants
<b>PRECADOS</b>	Programme de Renforcement des Capacités des Adolescents
<b>REDEN :</b>	Réseau des Éducateurs aux Droits de l'Enfant
<b>SP :</b>	Secrétariat Permanent
<b>UNESCO:</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
<b>OUA :</b>	Organisation de l'Unité Africaine

## SOMMAIRE

DÉDICACE .....	II
REMERCIEMENTS.....	III
SIGLES ET ACRONYMES.....	IV
SOMMAIRE.....	VI
INTRODUCTION .....	8
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....	
CHAPITRE1:CADRE THÉORIQUE .....	12
1- POSITION DU PROBLÈME.....	13
2- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	20
3- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	22
4- HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE.....	22
5- CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	23
6- REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	27
CHAPITRE2:CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	36
1- UNIVERS DE L'ENQUÊTE.....	36
2- STRATÉGIE DE LA RECHERCHE.....	46
3- DIFFICULTÉS ET LIMITES DE LA RECHERCHE .....	50
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS DES DONNÉES.....	52
CHAPITRE1 : LES STRATÉGIES DE L'ONG EDEN.....	53

1-	SPÉCIALISATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT .....	53
2 -	LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION. ....	55
3 -	LA PARTICIPATION .....	57
4-	AMÉLIORATION DE L'ETAT DES CONNAISSANCES.....	64
5 -	LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ONG EDEN.....	65
6-	LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION .....	69
<b>CHAPITRE 2 : RÉALISATIONS, FORCES ET FAIBLESSES D'EDEN</b>		
1-	LES RÉALISATION D'EDEN .....	78
2-	LES FORCES DE L'ONG EDEN.....	86
3-	LES FAIBLESSES DE L'ONG EDEN. ....	88
<b>CHAPITRE 3: LE PERCEPTION DES PARTENAIRES ET BÉNÉFICIAIRES</b>		
1-	LA PERCEPTION DES PARTENAIRES .....	91
2-	LA PERCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES (LES ENFANTS). ....	93
	CONCLUSION.....	95
	BIBLIOGRAPHIE.....	97
	WÉBOGRAPHIE.....	101
	TABLE DES MATIÈRES.....	105
	ANNEXES .....	107

## INTRODUCTION

Depuis des années le monde est plongé dans une crise économique, qui se manifeste par une baisse du niveau de vie engendré par les problèmes d'accès aux services sociaux de base. Les enfants, qui sont les couches les plus vulnérables sont les plus touchés par cette crise.

Conscient de l'ampleur du phénomène et de ses effets dévastateurs sur les enfants, la communauté internationale s'est mobilisée pour permettre le plein épanouissement et la protection de l'enfant.

L'anglaise Eglantyne JEBB est la première à donner le signal avec la création de l'association Save The Children Fund, qui deviendra en 1920, l'Union Internationale de Secours aux Enfants et après l'Union Internationale de Protection de l'Enfance. C'est à partir de là, qu'à travers le monde, des colloques, conférences et plusieurs autres rencontres ont été organisées en vue de réfléchir sur les questions relatives à l'enfance.

C'est ainsi qu'a été adoptée en 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CNUDE 1990) et ratifiée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à travers la Charte Africaine des Droits et du Bien-être (CADBE 1990).

Ces textes internationaux représentent l'aboutissement d'un processus de reconnaissance des droits de l'enfant et de son statut spécial.

Au début des années 1980 avec les PAS (Politiques d'Ajustement Structurel) le continent Africain caractérisé par une faible économie reste le continent le plus touché par ces politiques. Cette situation s'est manifestée dans le continent par le désengagement des états dans plusieurs secteurs

Dans le Rapport sur l'enfance dans le monde 2017 « Enfances volées » il écrit que : *Au moins 700 millions d'enfants à travers le monde (et sans doute des centaines de millions d'autres) sortent de l'enfance trop tôt. Les principales raisons incluent les problèmes de santé, les conflits, la violence extrême, le mariage des enfants, les grossesses précoces, la malnutrition, la privation d'éducation et le travail des enfants. Associés les uns aux autres, ces facteurs ont engendré une crise mondiale qui frappe les enfants dans des proportions considérables. Ce nouveau rapport (le premier d'une série annuelle) examine attentivement les événements qui*

*détruisent des enfances. Ces « causes de privation de l'enfance » constituent une atteinte à l'avenir des enfants. L'enfance devrait être une période consacrée à grandir, à apprendre et à jouer en toute sécurité. Chaque enfant mérite de l'amour, de l'attention et une protection durant son enfance pour pouvoir développer pleinement son potentiel. Ce n'est pourtant pas l'expérience que vit au moins un quart des enfants dans le monde.*

*La majorité d'entre eux vivent au sein de communautés défavorisées dans des pays en développement, où ils n'ont pas bénéficié des progrès qui ont tiré bon nombre de leurs pairs vers le haut. Beaucoup souffrent d'un cocktail toxique de pauvreté et de discrimination, étant exclus en raison de ce qu'ils sont : une fille, un réfugié, un membre d'une minorité ethnique ou un enfant handicapé. Ces menaces qui pèsent sur l'enfance existent également dans les pays à revenu élevé. Tous les pays, riches et pauvres, peuvent faire davantage pour s'assurer que chaque enfant jouisse de son droit à l'enfance » (Save the Children, 2017 :p1)<sup>1</sup>.*

Comme si cela ne suffisait pas certains d'entre eux sont victimes de travail indécent, d'abus sexuels, et physiques et d'autres sont enrôlés dans les armées, dans la mendicité et la délinquance

C'est pourquoi, le Sénégal s'est investi depuis son indépendance pour le bien-être de ses enfants à travers différents programmes et projets qui prenaient et prennent en compte jusqu'à présent la question de l'enfance. Pourtant tous ces programmes et projets en faveur de l'enfance n'ont pas atteint les résultats escomptés dans la mesure où la problématique des enfants en difficultés à des degrés divers, continue d'alimenter les débats au niveau national et international et d'inquiéter les décideurs, les parents et les organisations de la société civile.

En outre, de ces différentes réalisations résultantes des programmes et projets pour améliorer le sort des enfants, nous constatons que le tableau social des enfants est souvent moins reluisant car le Sénégal ne bénéficie pas totalement de tous ses moyens de développement et il est souvent épaulé par les institutions internationales et les organisations non gouvernementales qui apportent fréquemment leurs aides et soutiens selon leurs domaines de compétences puis leurs zones d'intervention.

Le Sénégal comme bon nombre de pays après avoir ratifié ces textes, s'engage à assurer la promotion et la protection de l'enfant. Malgré la ratification par le Sénégal des textes internationaux en faveur de l'enfance, la réadaptation de certains textes nationaux par rapport aux

---

<sup>1</sup> Geoghegan, Tracy 2017, RAPPORT SUR L'ENFANCE DANS LE MONDE « ENFANCES VOLÉES », Save the Children International p, 1

conventions et la mise en place de structures chargées de la protection de l'enfant et de la lutte pour améliorer les conditions de vie des enfants, ces derniers sont toujours victimes de violation dans presque tous les domaines. L'ampleur du phénomène des enfants de la rue, des enfants travailleurs, du viol des enfants, des violences physiques et morales, de ceux qui n'ont pas accès à l'éducation, à la santé, à la nourriture ..., montrent les limites de l'État par rapport à leur protection.

Cependant, le problème de la protection des enfants persiste encore en raison d'un environnement socioculturel défavorable marqué par différentes sortes de crises à la fois politique, économique et sociale.

De ce fait, ces différentes difficultés n'épargnent pas le Sénégal, étouffent en même temps et freinent le développement de certains secteurs de la société, qui auront forcément un impact négatif sur la vie des enfants.

Parmi ces problèmes, nous pouvons retenir quelques aspects négatifs qui retiennent notre attention et qui caractérisent notre environnement : L'analphabétisme, les enfants exclus du système éducatif, le phénomène du travail des enfants, les enfants orphelins, les enfants de la rue et entre autres.

Au Sénégal ce désengagement de l'État s'est manifesté par, une dislocation de la famille, l'effritement des solidarités traditionnelles avec des conséquences désastreuses sur les enfants.

Ces limites renseignent sur la nécessité d'adopter une approche holistique impliquant la contribution de toute la communauté pour promouvoir et protéger l'enfant. L'adoption de la politique de décentralisation permet la participation des collectivités locales, des ONG (organisations non gouvernemental) et des organisations de base dans la gestion des problèmes de la population. Beaucoup de ces organisations à l'instar l'ONG EDEN (Education et Développement de l'Enfant) conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer dans la protection de l'enfant ont décidé de prendre en charge les effets divers de la crise socioéconomique en s'investissant dans les secteurs des enfants.

Notre étude portant justement sur « *la contribution des ONG dans la protection de l'enfant : cas de l'ONG EDEN dans le département de Guédiawaye* » va s'articuler autour de deux grandes parties que sont :

✓ Cadres théorique et méthodologique

Dans le cadre théorique nous aborderons : la position du problème, la justification du choix du sujet, les objectifs de la recherche, les hypothèses de la recherche, clarification conceptuelle et la revue de la littérature.

Dans le cadre la méthodologique nous essayerons d'étudier : l'univers de l'enquête qui comprend le cadre d'étude et la population mère, la stratégie de la recherche qui englobe la recherche documentaire, l'échantillonnage, la méthode de collecte des données et le modèle d'analyse, et les difficultés et limites de la recherche.

✓ L'analyse et l'interprétation des données

Dans cette partie nous montrerons les stratégies mises en œuvre, les réalisations d'EDEN et la perception qu'ont les partenaires et bénéficiaires par rapport à l'organisation.

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**CADRES : THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**

# Chapitre 1 : Cadre théorique

## 1 POSITION DU PROBLÈME

Depuis des décennies, le monde est frappé par une crise économique structurelle sans précédent. Cette crise se caractérise par une récession économique entraînant la réduction des dépenses destinées au développement et aux services sociaux. Ces derniers ont pour conséquences le chômage, la montée de la violence, de la discrimination et une baisse du niveau de vie. Cette crise économique et financière, qui n'a pas fini d'envahir la famille, fait que l'enfant bénéficie de peu de richesse, ce qui restreint ses chances de s'épanouir et le met en danger.

Dans ce contexte, les enfants, qui sont la catégorie la plus vulnérable risquent d'être victime dans pratiquement tous les aspects de leur vie. Beaucoup d'entre eux sont l'objet de pratiques qui ne les honorent pas.

Conscient de cette situation, Eglantyne GEBB créa en 1919 l'association Save the Children Fund qui deviendra en 1920 l'Union Internationale de protection des droits de l'enfance. Ceci déboucha en 1924 sur l'adoption par la SDE (Société des Nations) de la déclaration de Genève des droits de l'enfant. C'est à partir de cette période que la communauté internationale s'est fermement engagée par une série de déclarations, à veiller à la protection de l'enfant.

Ainsi de débat en débat, d'assemblée générale en assemblée générale, la communauté internationale adoptait le 20 novembre 1989 : la convention de l'ONU (Organisation des Nations Unies) sur les droits de l'enfant avec 54 articles. Celle-ci entrera en vigueur le 02 septembre 1990. Cet acte venait couronner un long processus de plaidoyer pour assurer la protection aux enfants de tous les pays du fait de leur spécificité... « *La convention des droits de l'enfant (CDE) ratifiée par 192 pays qui est celui de tous les traités relatifs aux droits de l'Homme, qui a remporté l'adhésion la plus large, définit concrètement avec ses protocoles facultatifs, les obligations juridiques des gouvernements envers les enfants* » (UNICEF 2006)<sup>2</sup>

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la survie, le développement et la protection de l'enfant ne relèvent plus de la charité mais constituent des obligations morales impliquant toutes

---

<sup>2</sup> Unicef 2006. Situation des enfants dans le monde - exclus et invisibles, P 1.

les parties de la société. La convention exposait des idées essentielles sur la représentation que l'humanité se faisait d'elle-même et constituait pour toutes les générations futures un tournant.

L'enfant du fait de sa vulnérabilité, demande une protection spéciale. Cette protection doit être l'œuvre des parents, de la famille et de l'État. C'est ainsi que la CDE (Convention Droits de l'Enfant) fut adoptée le 20 novembre 1989 pour la protection des droits de l'enfant.

Toutefois, les pays africains ont jugé nécessaire d'appréhender les droits de l'enfant en fonction des valeurs du patrimoine traditionnel et culturel africain. C'est ainsi qu'ils ont élaboré un document qui protège l'enfant sur la base de « *leur héritage culturel, leur passé historique et les valeurs de la civilisation africaine*<sup>3</sup> » (CADBE1990).

Cette charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE 1990) s'inspirant des textes africains et de la CDE, fut adoptée en juillet 1990 à Addis Abéba (Éthiopie) par la 26<sup>ième</sup> conférence des Chefs d'État et des Gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Elle « *insiste sur le caractère collectif et non pas seulement individuel du concept de l'enfant, elle met une emphase sur le rôle de la famille, et précise que les enfants ont des devoirs en plus de leurs droits* » (Save the Children, UNICEF, CDEAO 2003)<sup>4</sup>.

En ratifiant les textes relatifs aux droits humains en général, et aux droits des enfants en particulier, notamment la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) du 31 Juillet 1990 et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être du 26 Août 1998, le Sénégal s'engage à assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant conformément à l'article 04 de la convention. Celle-ci dispose que : « *les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont reconnues par la présente convention* » (CNUDE 1990 article 4)<sup>5</sup> .

Cet engagement est compris ici comme l'assurance par l'État que les besoins essentiels des citoyens et des catégories protégées par les instruments régionaux et internationaux et les accords

---

<sup>3</sup> CADBE, préambule, P 4.

<sup>4</sup> Save the Children, UNICEF, CDEAO, 2003, Droits et protection des enfants en situation de traite. Manuel de formation à l'usage des formateurs des forces de sécurité.

<sup>5</sup> Convention des nations unis relative aux droits d'enfants, article 4

bilatéraux qu'il a ratifiés, signer sont satisfaits dans le cadre de politiques publiques spécifiques (Bop, Codou 2010 p : 2)<sup>6</sup>.

Cet engagement obligea le Sénégal a procédé à une adaptation et à une harmonisation de son environnement juridique, institutionnel et social, par rapport aux instruments ratifiés relatifs à la protection de l'enfant. Il est donc objet de protection jusqu'à sa majorité, tant en ce qui concerne sa personne que ses biens. C'est ainsi donc qu'on peut voir la constitutionnalisation des droits de l'enfant dans le préambule de la loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001 portant de la Constitution Sénégalaise.

La protection de l'enfant est visible dans la plupart des codes sénégalais tels que : le code de la famille (CF), le code pénal (CP), le code de procédure pénale (CPP), le code des obligations civiles et commerciales (COCC), le code du travail (CT), le code de la nationalité, etc. Ces textes reflètent les protections sociales, civiles, pénales contre l'exploitation à l'égard de l'enfant. Cet engagement a conduit l'État à créer un ministère de la protection de la femme, de l'enfant et de la famille plus loin en 2013 l'état du Sénégal a mis en place des stratégies nationales pour la protection de l'enfant.

Dans le document stratégie nationale de protection de l'enfant il est écrit : *«L'État a l'obligation première de respecter et de faire respecter les droits de l'enfant et de les protéger (les enfants vivant au Sénégal et les enfants sénégalais vivant à l'étranger) contre toutes les formes de vulnérabilité, à tout moment et en tous lieux. Pour s'attaquer aux facteurs qui suscitent la violence et pour réagir efficacement quand elle survient, le Sénégal décide de se doter de mesures et de programmes fondés sur des données probantes et motivées par l'intérêt supérieur des enfants, notamment : harmoniser la législation nationale avec les textes régionaux et internationaux ratifiés ; combler les vides juridiques constatés ; mettre en place un dispositif intégré de protection de l'enfant ; vulgariser les principes et les dispositions des textes relatifs aux droits de l'enfant ; garantir l'application effective des lois et règlements ; soumettre dans les délais les rapports initiaux et périodiques des différents textes de lois ratifiés par le Sénégal dans le domaine de la protection de l'enfant ; mettre en place les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant ; assurer la prise en compte du genre dans les politiques de protection des enfants ; combattre les pratiques sociales néfastes, notamment les mariages précoces, les mariages forcés, les mutilations génitales, les*

---

<sup>6</sup> Bop, Codou 2010, Femme, migration et protection sociale : cas des migrations internes et transfrontalières fillettes au Sénégal et du Mali, Symposium du CODESRIA sur le genre p, 2

*grossesses non désirées, la mendicité, les travaux domestiques et les autres formes d'exploitation économique des enfants ; veiller à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection, soit effectif et conforme aux normes et standards internationaux. Pour une prise en compte effective du rôle essentiel des familles conformément à l'article 20 de la Constitution qui stipule que « les parents ont le droit naturel et le devoir d'élever leurs enfants. Ils sont soutenus dans cette tâche par l'État et les collectivités publiques », l'État s'engage à les soutenir dans l'accomplissement de leur fonction éducative en veillant, entre autres à 26 Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant renforcer les capacités des familles dans l'éducation de leurs enfants ; offrir un réseau de services d'accueil d'enfants accessibles, flexibles et de bonne qualité ; faciliter une conciliation positive de la vie familiale et de la vie professionnelle ; mettre en place des programmes d'accompagnement parental et de promotion d'un environnement familial sain et positif ; prendre en compte les droits de l'enfant à tous les niveaux du processus budgétaire<sup>7</sup> .»*

L'adoption de la déclaration universelle des droits de l'Homme n'a toujours pas freiné cette situation de privation, d'injustice et de violation à des droits de l'homme en général et celle des enfants en particulier. Malgré la ratification des textes internationaux relatifs à la protection de l'enfant, la réadaptation des textes nationaux, le développement de stratégie national pour la protection et la création de structures de gestion et de lutte pour l'amélioration des conditions de vie et d'existence, la situation de l'enfant n'est pas toujours des meilleures.

Grâce aux institutions internationale et aux politiques des OMD on a notés des progrès pour la protection des enfants de 2000 à 2016. À partir de cette dernière la problématique de la protection de l'enfant est au centre des débats internationaux.

Dans le communiqué de presse du 10 juin 2021 de l'UNICEF et OIT il est écrit que : *Le nombre d'enfants victimes du travail des enfants s'élève à 160 millions dans le monde soit une augmentation de 8,4 millions d'enfants au cours des quatre dernières années et des millions d'autres sont en danger en raison des effets de la COVID-19.*<sup>8</sup>

Alors que les gouvernements du monde entier cherchent comment tenir au mieux leurs engagements en faveur des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, les leçons tirées des efforts mondiaux réalisés au cours des quinze dernières années sont

---

<sup>7</sup> Unicef 2016 « Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, p 25 et 26

<sup>8</sup> Unicef 2021, Communiqué de presse NEW YORK / GENÈVE, 10 juin 2021, p1

instructives. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) entre 2000 et 2015 ont démontré le pouvoir de l'action nationale, soutenue par les partenariats internationaux, dans l'obtention de résultats porteurs de changement. Les enfants nés aujourd'hui ont beaucoup moins de risques de vivre dans la pauvreté que ceux qui sont nés au début du nouveau millénaire. *Ils ont 40 % de chances supplémentaires d'atteindre leur cinquième anniversaire et sont davantage susceptibles d'aller à l'école. Les gouvernements et les communautés du monde entier ont célébré à juste titre ces avancées. Pourtant, malgré ces progrès, des millions d'enfants continuent de vivre et de mourir dans des conditions inacceptables. On estime qu'en 2015, 5,9 millions d'enfants sont morts avant d'atteindre l'âge de 5 ans, principalement en raison de maladies que l'on aurait pu prévenir et soigner facilement et à moindre coût. Des millions d'autres enfants se voient encore refuser l'accès à l'éducation simplement parce que leurs parents sont pauvres ou viennent d'un groupe stigmatisé, parce qu'ils vivent dans des pays touchés par des conflits ou des crises chroniques, ou parce que ce sont des filles. Et bien que la pauvreté soit en baisse au niveau mondial, près de la moitié des personnes les plus pauvres au monde sont des enfants, et ils sont encore plus nombreux à subir les multiples aspects de la pauvreté dans leurs vies.*<sup>9</sup>

Le rapport Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre publié à la veille de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin prévient que les progrès enregistrés pour mettre fin au travail des enfants marquent le pas pour la première fois en vingt ans, inversant la précédente tendance à la baisse qui avait vu le travail des enfants reculer de 94 millions entre 2000 et 2016.

Le rapport note une hausse significative du nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail; ils représentent désormais un peu plus de la moitié du chiffre mondial total. Le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui effectuent des travaux dangereux définis comme un travail susceptible de nuire à leur santé, leur sécurité ou leur développement moral a augmenté de 6,5 millions depuis 2016 pour atteindre 79 millions<sup>10</sup>.

Ces enfants en situation particulièrement difficile sont aussi, les accompagnants des aveugles, les handicapés, les enfants déplacés, les petits vendeurs et cireurs de chaussures, les prostituées,

---

<sup>9</sup> Anthony Lake, Directeur exécutif, UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2016 « L'égalité des chances pour chaque enfant » p, 3

<sup>10</sup> UNICEF 2020. Travail des enfants : estimations mondiales, tendances et le chemin à suivre p, 5

<sup>12</sup> Anthony Lake, Directeur exécutif, UNICEF 2016 « La situation des enfants dans le monde L'égalité des chances pour chaque enfant », p ,3

les enfants presque invisibles des grottes... Ces enfants vivant dans la rue constituent, du fait de leur immaturité sont des proies toutes désignées pour la délinquance, la drogue, la prostitution, entre autres.

Les pays du sud, principalement l'Afrique, ressentent plus les effets de cette crise aggravée par un lourd endettement qui handicape la mise en œuvre des politiques de développement et entraîne la dégradation de l'environnement et le développement des inégalités sociales.

*Ainsi il est noté que « si rien n'est fait dans le monde pour lutter contre l'inégalité dès aujourd'hui, en 2030 : 167 millions d'enfants vivront dans l'extrême pauvreté 69 millions d'enfants de moins de 5 ans décèderont entre 2016 et 2030, 60 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne seront pas scolarisés »<sup>12</sup>.*

La crise économique, sociale et sanitaire fait que les enfants sont encore victimes et voient de plus en plus leurs chances de s'épanouir s'effriter. Les conditions actuelles et les réalités du système, font que l'enfant bénéficie de peu de richesse, ce qui restreint ses chances de s'épanouir. *Au Sénégal, 1 enfant sur 2 n'est pas enregistré à l'état civil, 1 enfant sur 4 âgé de 5 à 17 ans effectue un travail qui porte atteinte à sa santé ou à son développement et 9 enfants sur 10 sont victimes de violences. Le Sénégal fait ainsi face à de nombreux défis auxquels il faut faire face si l'on veut assurer aux enfants un cadre de vie adéquat nécessaire à leur bon développement et leur plein épanouissement.*<sup>11</sup>

L'enfant est l'élément de la société dont la valeur n'est pas connue de tous. C'est à partir de ce constat que la communauté internationale s'est levée pour être la voix de l'enfant en essayant de mettre en exergue tous ses droits mais aussi son importance. C'est ainsi que le

Sénégal a tenté d'adopter certains de ses textes en intégrant l'approche sociologique de la CDE, et de mettre en place des institutions, programmes ou projets visant la protection des enfants.

Les institutions internationales comme l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, Save The Children Suède, Plan International, ENDA, Tiers Monde etc., appuient les États, les ONG dans l'application des droits et la protection de l'enfant. Cependant, malgré les efforts consentis sur le plan constitutionnel, législatif, réglementaire et institutionnel, pour la protection de l'enfant,

---

<sup>11</sup> Habib, Kouamé, Humanium 2020 « enfant du Sénégal », le préambule

on remarque que ce dernier continue d'être sous le joug de l'exploitation par une violation quotidienne de son intégrité physique et morale.

Aujourd'hui, le retrait de l'État du paysage institutionnel libère un terrain vierge aux ONG qui s'érige de plus en plus comme l'interlocuteur privilégié des partenaires au développement dans la protection de l'enfant. L'émergence de ces nouvelles forces locales pourrait permettre à celle-ci de prendre en charge les préoccupations des enfants mais aussi de suppléer l'État dans sa mission de développement humain et communautaire. Dans ce contexte de la décentralisation, la problématique de la protection de l'enfant, du fait de sa complexité, demande une approche holistique qui implique la contribution de tous, notamment des initiatives locales.

C'est ainsi qu'on retrouve un nombre assez important d'organisations de base intervenant dans le domaine de l'enfance. En effet, la participation des populations dans cette entreprise de protection de l'enfant apparaît comme un des moyens de garantir la réussite et d'assurer la survie et le progrès de l'enfant.

C'est ainsi Il a été mis en place dans chaque département un CTS (Comité Technique de Suivi) constitué des acteurs locaux. Et ceci a été fait pour être en phase avec l'objectif de renforcer la capacité des opérateurs de base (ONG, OCB, GPF) à mettre en œuvre des actions directes de prévention et de protection. C'est en vue d'assurer davantage la rationalisation des interventions des différents acteurs locaux pour une synergie en faveur de l'enfance que la CONAFE (Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'enfance) a été créée le 24 Décembre 2004.

Cette idée de création de cette structure est née de la contribution remarquable des ONG et OCB d'Afrique à la Session Spéciale des Nations Unies consacrée à l'enfance.

La CONAFE a identifié les axes stratégiques suivants :

- Le plaidoyer pour le respect des droits de l'enfant ;
- Le renforcement des capacités des organisations (ONG, OCB, Société Civile)
- La participation des enfants et le développement institutionnel.

Cette coalition compte en son sein plus 250 organisations dont L'ONG Education et Développement de l'enfant (EDEN) est membre de la CONAFE et de la CTS du département de

Guédiawaye, de par ses actions EDEN essaye de prendre en charge les questions relatives à la protection de l'enfant.

L'étude de cette organisation sera pour nous un prétexte pour répondre à la question de recherche suivante :

Quel est la contribution de l'organisation EDEN dans la protection des enfants dans la ville Guédiawaye ?

## **2 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET**

La problématique de la protection de l'enfant fait et continue à faire couler beaucoup d'encre, mobilise un nombre assez important d'institutions, de moyens et d'individus. La ratification de la CDE et de la CADBE et leurs entrées en vigueur, la tenue du sommet mondial pour l'enfance (New York 1990) ont été parmi les événements les plus significatifs pour l'enfant.

Au Sénégal, il y a la manifestation d'une volonté politique au sommet de l'État. Le Sénégal a procédé à une tentative d'harmonisation de son environnement institutionnel, sociologique et juridique avec les dispositions des textes internationaux. La création de certaines institutions comme la DPDE (Direction de la Protection des Droits de l'Enfant), la DESPS (Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale), le PPFTE (Projet Pires Formes de Travail des Enfants), le centre Guinddi est une suite logique de cette volonté étatique, qui a débouché en Octobre 2006 à la tenue d'un Conseil Présidentiel sur les enfants de la rue qui a amené aux agents du gouvernement à maintes reprises de s'engager à se pencher sur ce problème au cours des dernières années notamment en lançant un programme en deux phases centré sur Dakar visant le « retrait des enfants de la rue », en juin 2016 et mars 2018 .

Malgré cette volonté et les actions menées un peu partout, nous sommes toujours confrontés à ce spectacle désolant des enfants de la rue, des enfants travailleurs, des enfants abusés ou exploités. Il est difficile de faire une estimation fiable du nombre d'enfants victimes de ces violations car cette population est souvent exclue des institutions de prévoyance de statistiques. C'est dans ce contexte il est écrit que *« la plupart des petites filles mendiante ne sont pas déclarées à l'état civil, du moins au Sénégal, et ne disposent pas de pièces d'identité. Elles ne bénéficient pas des dispositions les protégeant dans les instruments internationaux, régionaux*

*et nationaux, comme par exemple le droit à la scolarisation, à la santé ou au repos » (Bop Codou, 2010 : p 6)<sup>12</sup>.*

Si on se réfère aux statistiques publiées dans le cadre de l'étude sur « la mendicité enfantine dans les régions du Sénégal » publié en 2019 Human Rights Watch estime désormais, d'après les chiffres tirés de plusieurs études récentes menées à l'échelle de régions et de villes, que le nombre d'enfants talibés forcés à mendier au Sénégal dépasse les 100 000. Ce chiffre fait uniquement référence aux talibés contraints de quêmander de la nourriture ou de l'argent<sup>13</sup>.

Du fait de leur vulnérabilité, ils sont les plus exposés dans ce contexte de pauvreté. Du fait du caractère complexe et structurel de l'exploitation des enfants, la protection de leurs droits doit être sous-tendue par une approche holistique. Et pour cela, elle ne doit pas rester l'apanage des institutions internationales et centrales. Les organisations et organismes internationaux ont mis en place des architectures institutionnelles (Olivier de Sardan, 2009 : 25) et transmettent des savoir-faire (Niang, 2000) techniques en vue de dynamiser les initiatives de développement local<sup>14</sup>.

Toute la communauté doit se rallier autour de cette cause, ralliement qui est aujourd'hui légitimé par la politique de la décentralisation. Certaines populations fortement éprouvées, réagissent en tentant de s'organiser pour aider les enfants à sortir du gouffre. La création de ces multiples organisations de base en faveur de l'enfance trouve dans la notion de protection des droits, d'entraide et de solidarité africaine, leur point d'ancrage le plus solide.

C'est ainsi que cette étude portant sur « la contribution de l'organisation EDEN dans la protection de l'enfant » est pour nous une occasion pour apprécier le cadre permettant une participation effective des populations dans la protection des enfants et de leurs droits.

Le choix de ce thème est aussi guidé par des considérations subjectives, c'est à dire cette formation sociologique qui fait de nous un être social qui essaye de comprendre et apporter des solutions aux problèmes des couches vulnérables notamment celle des enfants. Il va s'en dire que cette perception portera la marque d'une sensation spécifique, celle du sociologue que nous

---

<sup>12</sup> Bop, Codou 2010 Femme, migration et protection sociale : cas des migrations internes et transfrontalières fillettes au Sénégal et du Mali p 6,7

<sup>13</sup> Human Rights Watch, 2019 « La place de ces enfants n'est pas dans la rue » Une feuille de route pour mettre fin à la maltraitance des talibés au Sénégal, p, 1

<sup>14</sup> Koly Fall, « Enjeux et dynamiques de bureaucratisation des pratiques associatives en milieu rural. L'exemple de l'association bambourang-ba dans la commune d'Adéane (Sénégal) », Émulations, n° 37, Mise en ligne le 19 mars 2021,

sommes. C'est ainsi que nous proposons de rappeler la définition Durkheim de l'éducation dans « *Education et socialisation* » (1977, p : 51)<sup>15</sup> où il disait que l'enfant fait partie « des générations qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale ». Ce caractère immature montre surtout l'éducabilité de l'enfant, la possibilité d'inculquer en lui des valeurs acceptées par la société.

Cette étude devra nous permettre de participer en tant que sociologue à cette quête perpétuelle de solutions pour le développement, l'épanouissement et l'amélioration des conditions de vie et d'existence de l'homme en général et de l'enfant en particulier. En effet il est important de procéder à une compréhension qualitative de la situation des enfants ainsi que des organisations intervenant en leur faveur, pour permettre l'élaboration de programmes d'intervention pertinents et efficaces. Les résultats de cette étude devraient certainement permettre une meilleure connaissance du rôle de l'organisation EDEN dans la protection de l'enfant dans la ville de Guédiawaye, en ce sens qu'elle tente de constituer une nouvelle réponse à la problématique de la protection des enfants dans toutes villes du Sénégal et même Africaine.

### **3 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.**

Il est question ici, de parler de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

#### **3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL**

Cerner le rôle de l'organisation EDEN dans la protection de l'enfant à Guédiawaye.

#### **3.2 OBJECTIFS SPECIQUES**

- Identifier les stratégies mises en œuvre par l'organisation EDEN pour la protection de l'enfant.
- Voir les réalisations de l'organisation EDEN dans la ville de Guédiawaye.
- Recueillir la perception que les partenaires et les bénéficiaires ont de l'organisation EDEN (les partenaires exogènes et endogènes)

### **4 HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE**

Il est question ici de parler des hypothèses principales et des hypothèses secondaires

---

<sup>15</sup> DURKHEIM « Education et socialisation » 1977, p51

#### **4.1 HYPOTHÈSE PRINCIPALE**

Eden participe à la promotion des droits de l'enfant dans le département de Guédiawaye

#### **4.2 HYPOTHÈSES SECONDAIRES**

- L'ONG EDEN lutte contre les violences et maltraitances faites aux enfants dans le département de Guédiawaye.
- L'ONG EDEN participe dans le développement de l'éducation des enfants dans le département de Guédiawaye.
- L'ONG EDEN participe à la promotion de la citoyenneté des enfants dans le département de Guédiawaye.

### **5 CLARIFICATION CONCEPTUELLE.**

Dans le cadre de notre étude, nous avons jugé nécessaire de faire la clarification des concepts centraux tels que : contribution, ONG, protection de l'enfant, maltraitance, violence et enfant

#### **5.1 CONTRIBUTION**

Le mot contribution signifie dans le dictionnaire Larousse action de contribuer à quelque chose, part apportée à une œuvre ou à une dépense commune ; part que chacun apporte à une dépense commune, et en particulier aux dépenses de l'État ou des collectivités publiques (au pluriel surtout). Le concept de contribution vient du mot latin « contribuo ». Le dictionnaire petit Larousse illustré reconnaît deux sens au terme de contribution. C'est d'abord une « aide que chacun apporte à une œuvre commune. Ensuite, c'est la part que chacun apporte à une dépense commune, et en particulier aux dépenses de l'État ou des collectivités publiques.

Le vocabulaire juridique quant à lui voit dans la notion de contribution, la part que doit supporter chacun dans une charge incombant à plusieurs<sup>16</sup>.

Dans les sciences sociales, ce terme introduit la notion de participation d'un élément social, c'est-à-dire l'implication réelle, consciente et responsable d'un acteur social ou d'un fait social à une action collective qui est entreprise. En socio-anthropologie précisément, le concept de contribution renvoie à la fonction sociale que remplit une institution (Ngnolo, 2015 ; p 15)<sup>17</sup>. Le

---

<sup>16</sup> Wwww.Larousse.Com

<sup>17</sup> Blandine Laurette NGNOLO 2015 .Contribution socio-anthropologique à l'analyse de la protection des civils par les forces de défense républicaine dans les conflits armés en RCA, p 15

terme contribution est utilisé dans cette étude comme un apport spécifique à un domaine particulier.

## 5.2 ONG

Le terme « ONG » apparaît officiellement pour la première fois dans l'article 71 du chapitre 10 de la Charte des Nations Unies de 1945, dans une série de dispositions consacrées au Conseil Économique et Social (ECOSOC) et faisait allusion au rôle consultatif que pouvaient avoir des organisations ne faisant pas partie d'un gouvernement<sup>18</sup>. Un demi-siècle plus tard, dans une résolution du 25 juillet 1996, une définition en est donnée par l'ECOSOC. Selon ce dernier, une ONG est « une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie d'un accord intergouvernemental, même si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques à condition que ceux-ci ne nuisent pas à la liberté d'expression. Ses moyens financiers doivent provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés.

En ce début du XXIème siècle, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont habituellement définies comme des organisations d'intérêts publics qui ne relèvent ni de l'État, ni d'une institution internationale. Ce terme est employé pour des institutions à but non lucratif financées par des fonds privés. Leur relation à l'État et aux pouvoirs étant assez ambiguë, il apparaît plus logique de faire référence aux ONG avec un terme qui ne met pas directement en jeu ce statut peu ordinaire

Le terme ONG englobe des entités différentes en action et en taille. Il n'existe aucune base juridique permettant de classer une association sous le nom d'ONG, il faut donc dans un premier temps pouvoir différencier les ONG des autres acteurs non étatiques internationaux comme les églises, les fédérations sportives ou les fédérations syndicales internationales. Les ONG peuvent également se distinguer par leurs actions, qui découlent le plus souvent de leurs valeurs et principes fondateurs. Dans le paysage de l'humanitaire, on peut rencontrer des ONG apolitiques et areligieuses qui garantissent une neutralité de leurs actions (La Croix Rouge Internationale), mais également des ONG basées sur des valeurs spirituelles (Secours Islamique, Secours catholique)<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Bioforce 2012. Les ONG au travers de l'histoire du mouvement de la solidarité, leurs principes et leurs typologies 20 novembre

<sup>19</sup> Idem

### **5.3 PROTECTION DE L'ENFANT**

L'enfant est un être en devenir. Il est par conséquent vulnérable et mérite à la fois une attention et une protection particulières, et ce, au nom du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, promu par la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).

Par « protection de l'enfant », l'UNICEF fait référence à la prévention et à la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants ainsi que les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision et le mariage des enfants<sup>20</sup>. La protection doit être assurée par les parents, la communauté et les États. Ceux-ci doivent instaurer et garantir un environnement protecteur efficace: mettre en place un cadre légal, c'est-à-dire des lois, mais aussi un système de procédures et d'institutions spéciales, un personnel formé et compétent (magistrats, policiers, assistants sociaux, etc.) destinés à faire respecter les droits des enfants et les devoirs que les parents ont envers eux. Il s'agit de mesures de prévention et de répression. Cette protection vaut pour les situations qui mettent en danger les enfants, qui nuisent à leur santé, à leur bien-être, mais aussi pour les situations de discriminations (enfants handicapés, issus de peuples autochtones ou de minorités, etc.) La protection consiste alors aussi à prévenir les abus et la maltraitance<sup>21</sup>.

### **5.4 MALTRAITANCE ET VIOLENCES**

La maltraitance est toutes formes de violence physique, morale – psychologique et sexuelle faites aux enfants qui portent atteinte à leur dignité.

Cette violence peut entraîner des conséquences négatives impliquant une atteinte potentielle ou réelle à la santé de l'enfant, à sa survie, à son développement ou à sa dignité. En outre, elle peut être généralement source à d'autres types d'abus<sup>22</sup>.

Nous avons la violence physique, psychologique, sexuelle, complétée par la négligence qui est aussi considérée comme une forme de maltraitance.

La violence physique peut être considérée comme une atteinte physique sur un enfant par des châtiments corporels ou un autre type de souffrance exercée sur lui d'une manière délibérée.

---

<sup>20</sup> <https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-a-la-protection/>

<sup>21</sup> [http://www.unicef.org/french/protection/files/La\\_Protection\\_de\\_l\\_enfant.pdf](http://www.unicef.org/french/protection/files/La_Protection_de_l_enfant.pdf)

<sup>22</sup>EDEN 2015 ; Politique de protection

La violence psychique qui consiste à adresser des propos pervers à un enfant ou le fait de le marginaliser et le minimiser devant ses pairs. Cette forme de violence peut surtout amoindrir la capacité de participation de l'enfant<sup>23</sup>.

La violence sexuelle se caractérise par divers degrés car elle est physique et psychologique en même temps, d'où la nécessité de la mettre en exergue elle aussi.

Cette violence sexuelle est mesurée comme l'exploitation sexuelle réelle ou probable d'un enfant. Elle peut avoir plusieurs façons : l'attouchement, le viol, l'inceste, la pornographie etc.<sup>24</sup>.

## 5.5 ENFANT

L'enfant est dans une très large mesure un concept complexe et à sens multiple. L'enfant est selon LAFON (1979) la période qui s'étend de la naissance à la puberté. Chaque culture, chaque société a sa manière propre de définir l'enfant et ceci détermine par conséquent sa façon de le considérer, de le traiter. Dans la société traditionnelle, l'enfant a d'abord été considéré comme un souffle vital, un don du ciel mais aussi selon SCHLEMMER.B (1996) comme « *l'ancêtre incarné en lui, il est divinité* »<sup>25</sup>. On dit d'ailleurs en Wolof que l'enfant est « allalu YALLA » (un bien de Dieu). Du fait de cette divinité, il est dit dans les croyances populaires qu'à la mort. C'est pourquoi c'est toute la communauté qui doit se charger de son éducation, de sa socialisation. Cette conception de l'enfant tant que cadeau, ange, trésor ou roi, fait qu'il est adulé, choyé.

Au fil du temps, nous avons vu que la philosophie, la sociologie et la politique de l'enfant dans le monde ont évolué en prenant souvent des aspects positifs ou négatifs au détriment de l'enfant ou de l'enfance.

Aujourd'hui, il y'a un entendement beaucoup, plus large du terme enfant du fait de l'intégration des aspects juridiques et sociologiques. La notion de l'enfance est sans nul doute un concept éminemment social puisqu'il éveille inévitablement un esprit de protection, d'entretien, d'éducation etc. C'est ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant le définit comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

---

<sup>23</sup> Idem

<sup>24</sup> Idem

<sup>25</sup> SCHLEMMER, B, 1996, l'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétariat, Ed. KARTALA, ORSTOM, p60.

C'est dans ce sens que nous allons utiliser le concept enfant même si l'âge est un produit de construction sociale qui est manipulable et souvent manipulé. L'enfant du fait de sa vulnérabilité, de son incapacité a besoin de protection.

## **6 - REVUE DE LA LITTÉRATURE.**

Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté plusieurs écrits qui nous ont permis de mieux appréhender notre sujet. Ces écrits sont constitués d'ouvrages, de mémoires, de rapports d'institutions spécialisées et d'activités, des actes de colloques et de conférences.

Le rapport «*cartographie et analyse des systèmes de protection de l'enfance au Sénégal* » 2011. Il tente de mesurer le niveau d'adaptation des textes nationaux par rapport à la convention des droits de l'enfant. Il y est constaté que malgré l'existence de lois et l'application qui en est fait, l'enfant reste toujours victime d'agressions et/ou d'exploitations : infanticide, avortement, viol, excision, mendicité, enfants au travail etc. Selon les auteurs de cette étude (Alexander Krueger et Emma de Vise-Lewis), il est constaté que « *Les organismes internationaux chargés de la protection de l'enfance reconnaissent de plus en plus que les approches traditionnelles de la protection de l'enfance ne préviennent pas suffisamment les problèmes en matière de protection de l'enfance ou n'y répondent pas suffisamment* » (UNICEF, PLAN International, Save the Children Suède, 2011, page1).

Les pouvoirs publics ont eu malgré la ratification de la convention, à prendre des dispositions, l'État du Sénégal a pris des dispositions législatives et réglementaires visant la protection de la vie de l'enfant contre l'avortement, l'infanticide..., son intégrité physique et morale (violences physiques, mauvais traitements et sévices, enlèvement, abandon, atteintes aux mœurs) et la protection contre toutes formes d'exploitation (sexuelle, mendicité, asservissement, travail...). C'est ici d'ailleurs qu'il est noté par le rapport l'inefficience de la réglementation car les sanctions prévues pour ce type d'exploitation « sont de simples contraventions, du reste jamais appliquées ». Le phénomène des enfants de la rue, mendiants, trouvés ou travailleurs en est une confirmation.

Malgré tout, l'enfant reste victime du non application et du caractère inappropriés de certaines dispositions, des pesanteurs socio- culturelles et parfois des pratiques religieuses. A cet effet, les auteurs se sont proposé de faire des recommandations suivant

- Développer une vision nationale fédératrice de la protection de l'enfance qui définit une stratégie et une politique commune et qui clarifie les objectifs globaux et spécifiques du système de la protection de l'enfance dans son intégralité
- Développer une politique nationale relative à la protection de l'enfance et au bien-être familial qui dépasse le cloisonnement des catégories d'enfants vulnérables (et les compétences actuelles des ministères), identifie clairement les stratégies de renforcement et de soutien des familles en difficulté, et définit une stratégie des services de l'aide sociale en faveur des enfants et des familles, tout en clarifiant les circonstances qui déterminent l'obligation de l'État d'intervenir en fournissant des services.
- Sur la base de ce cadre national, redéfinir les mandats, rôles et responsabilités des acteurs institutionnels, et au sein de ces acteurs, ainsi que leurs stratégies de fonctionnement.
- Établir un cadre de concertation nationale avec des objectifs stratégiques précis, et mesurables qui soit opportun et déterminé en fonction des objectifs (être inclusif mais éviter d'impliquer toutes les institutions, ce qui entraînerait un immobilisme ; certains acteurs doivent participer, d'autres peuvent être consultés)
- Organiser les services au niveau local sur la base du cadre national, en fonction des stratégies des services à proposer et non de la disponibilité des organisations sur le terrain.

Pour eux, il est aussi nécessaire de par la sensibilisation d'impliquer les populations, les familles car la protection de l'enfant ne peut se ramener exclusivement à la seule approche juridique.

Ce rapport nous a permis de nous renseigner sur les limites d'adoption des textes internationaux mais aussi de la nécessité de l'améliorer en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant tout en impliquant et en responsabilisant dans cette œuvre, les populations pour ne pas verser dans le juridisme.

Ce rapport aurait pu être plus intéressant pour nous s'il avait précisé concrètement, comment faudra il s'y prendre pour responsabiliser davantage les familles, parents et organisations locales de même que la société civile dans la protection des enfants après avoir réussi le pari de la prise de conscience collective.

MORICE. A et SCHLEMMER. B (1996) lors d'un colloque international à Paris sur le thème : « *l'enfant exploité- mise au travail et prolétariat* » se sont prononcés sur « *la mise au travail des enfants : une problématique à investir* ». Pour eux, il est important que la communauté scientifique

qui a insuffisamment pris compte de ce thème, commence à s'y prendre, car « *le sort de ces gosses contraints de gagner leur vie en perdant leur enfance, dans des conditions parfois épouvantables* ».

Pour régler le problème du travail des enfants, le défi de ce colloque était de clarifier la situation empirique et les outils conceptuels entre la délinquance des enfants de la rue et les contrats d'apprentissage ou de travail forcé des enfants dans les mines et plantations et aussi les servitudes ménagères de petites filles.

Parlant du travail des enfants, les auteurs vont au-delà du travail rémunéré, pour parler aussi de celui domestique, qui selon eux semble plus lourd. Ce travail qu'on ne peut pas toujours considéré comme une exploitation, relève de la socialisation de l'enfant qui passe par sa mise en ouvrage, sa participation aux travaux collectifs de la communauté familiale. Ils affirment que ce travail doit dans tous les cas être proportionnel à l'âge de l'enfant pour qu'on puisse parler d'une logique d'apprentissage et de socialisation, sinon on bascule dans une logique d'oppression. Cette dernière a pour nom l'exploitation économique qui permet aux employeurs d'avoir une plus-value. Ceci relève du fait que les industries des pays du Sud, pour être compétitives au niveau mondial, il leur fallait jouer sur le coût de la force de travail et la meilleure proie se trouve être les enfants. Tout ceci est selon les auteurs, le fruit d'une complicité entre les pays détenteurs de capitaux, les employeurs et les gouvernements des pays du Sud qui ont une réglementation « *ambiguë* ». En plus des conditions socioéconomiques, la « *destruction du tissu familial traditionnel* », est à l'origine de la mise au travail précoce des enfants, qui sont souvent abusés.

Pour clarifier ce phénomène, les auteurs précisent que dans ce contexte macro-économique et de politique mondiale où le néo-libéralisme agit dans le sens d'une déréglementation et d'une diminution du prix du travail, les intervenants soucieux des droits de l'enfant, ont peur que les « *politiques répressives* » utilisés pour lutter contre le travail des enfants ne se transforment en une « *lutte contre les enfants travailleurs* ». Ces derniers s'occupent le plus souvent dans le secteur informel considéré comme « *la solution miracle à la crise des pays du tiers monde* ».

Ce document nous a permis de mesurer l'ampleur de la problématique et le degré de complexité du travail précoce dans nos pays sous-développés. Néanmoins, il gagnerait à aller dans le sens des axes stratégiques basés sur une approche holistique, un partenariat entre institutions internationales, États, collectivités locales et organisations des populations comme prévu par WANE (1991).

WANE.M (1991) dans son intervention traite des « *initiatives non gouvernementales et l'action sociale en faveur de l'enfant* » en vue de mieux renseigner sur les efforts faits dans le sens de la connaissance et de l'application des dispositions de la convention. Pour lui, ce qui pose problème ce n'est pas l'application des textes mais surtout « *les dynamiques porteuses* » qui permettent d'enrayer le processus de dégradation de la vie de l'enfant et de faciliter l'accès aux services sociaux.

Au Sénégal, même s'il y'a une volonté politique avec la création d'un Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants, il y'a naissance de nouveaux acteurs comme les ONG, les organisations de la société civile, les associations. Celles-ci ont, selon lui, mieux répondu aux besoins des enfants de par la mise en œuvre de projets tendant à améliorer leurs conditions de vie et d'existence.

Son objectif était ici de faire la corrélation entre le contexte socio- économique et l'état de l'enfance mais aussi et surtout de répondre à la question suivante : comment dans un tel contexte assurer à tout enfant les droits définis par la convention ?

WANE estime que la recette miracle, c'est la conjonction des efforts de tous, c'est à dire le partenariat État/Agences Spécialisées de l'Organisation des Nations Unies/ONG/Populations (associations de base).

Concernant les initiatives, il identifie :

- celles provenant des solidarités traditionnelles adoptant une approche de développement à la base ;
- les ONG ou associations à caractère laïque œuvrant pour les enfants en situation difficile ;
- et les ONG et organismes à caractère religieux pour la petite enfance orpheline ou abandonnée.

Ce qu'il veut faire ressortir ici, c'est la division du travail, la spécialisation des organisations intervenant en faveur de l'enfance. Ainsi donc, certaines sont spécialisées dans la prise en charge intégrée, d'autres, dans les appuis sectoriels ou dans une assistance directe ou indirecte. Il a aussi précisé les différentes organisations qui se sont impliquées dans la gestion de l'enfance à problème. C'est ainsi qu'il a parlé de l'église catholique, les organisations islamiques de par

leurs œuvres de bienfaisances. Ces structures se sont préoccupées de la santé, de l'éducation, de l'accueil des enfants abandonnés, des orphelins, bref elles ont jouées en faveur des exclus. C'est à leur suite qu'on a vu l'implication des mouvements associatifs, laïcs, des ONG, des réseaux de solidarité et l'élaboration de projet conférant à l'enfant l'accès à certains services.

Selon lui l'émergence de ces initiatives est due à trois (3) choses que sont : la pression démographique de la population enfantine, la précarisation des conditions de bon nombre d'entre eux, et l'émergence d'initiatives non gouvernementales en faveur de l'enfance défavorisée. Et c'est la sécheresse qui a eu comme corollaire la pauvreté et l'exode dans les campagnes ainsi que la crise structurelle au plan économique et financier, qui ont présidé à l'émergence d'initiatives nouvelles. Dans cette situation de précarité, de pauvreté, de crise de la famille et des réseaux de solidarité traditionnelle, les enfants sont, selon lui du fait de leur vulnérabilité les premières et principales victimes.

La contribution de WANE a été intéressante pour nous car elle nous a permis de voir le rôle joué par ces initiatives non gouvernementales dans le plaidoyer en faveur de l'enfant pénalisé, dans ce contexte marqué par une crise socio-économique. Selon lui là où l'État était « *frappé d'incapacité d'agir faute de volonté politique et d'imagination* », ces initiatives ont « *mis en place des projets pilotes qui ont permis de montrer que par le biais de la solidarité, nous pouvons arriver à protéger les enfants et assurer leurs droits fondamentaux* ». Cependant dans ce contexte où le Sénégal a adopté la CDE, le listing des conditions permettant l'amélioration des conditions de vie et du développement des enfants, ne suffit pas c'est-à-dire qu'il fallait décrire de manière opérationnelle ce qu'il faut faire.

Dans « les filles soldats : ce qu'on ne dit pas » in Situation des enfants dans le monde 2005, on traite de cette catégorie d'enfants ignorés. Selon l'UNICEF (2005), l'utilisation d'enfants au combat reste largement ignorée dans la communauté internationale car le terme « enfant soldat » fait trop souvent référence uniquement aux garçons.

Le développement du phénomène fait qu'on trouve aujourd'hui les filles dans les forces armées gouvernementales, d'opposition, de milices et de groupes paramilitaires. Ces filles ont eu à jouer des rôles importants dans les armées car selon l'UNICEF, elles ont combattu, servi d'officier de renseignement, d'espion, de porteur ou d'infirmier et même d'esclaves sexuelles de combattants adultes. Ici il est expliqué que pour combattre ce fléau des filles soldats, il faut rassembler des

données pertinentes et comprendre ce que vivent ces filles pour améliorer leur démobilisation et faciliter leur réinsertion.

Dans le document, on parle de la manière dont les filles se retrouvent dans les conflits. On retrouve parmi ces filles soldats :

- Celles qui sont enlevées durant les conflits puis forcées à devenir des combattants ou des partenaires domestiques ou sexuelles ;
- Celles qui ont été données aux forces armées en paiement d'une sorte d' « impôt » ;
- Et celles qui ont « volontairement » choisi de devenir membre d'un groupe armé. Cet enrôlement est pour elle le seul moyen de survivre, d'éviter la faim et les violences physiques et sexuelles. En effet, il semble moins dangereux pour elles de prendre les armes que d'attendre de se faire violer, blesser ou tuer. (Unicef, 2005, p 42,43)

Ces enlèvements, recrutements, et exploitations physiques et sexuelles des filles, font qu'elles sont plus vulnérables que les garçons et accroît les risques de contracter des infections sexuellement transmissibles. Après les conflits, elles continuent d'être marginalisées, stigmatisées et rejetées par leurs familles et leur communauté à cause de la honte qu'engendrent le viol et le fait d'avoir donné naissance à des enfants dont les pères sont leurs ravisseurs.

Cette étude est intéressante pour nous à plus d'un titre car elle nous renseigne sur le niveau d'implication des filles dans les conflits armés et le non prise en compte des besoins de ces filles soldats dans les programmes de réinsertion. Elle renseigne aussi sur le niveau de violation des droits des filles, si on fait référence à la CDE et à son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Cette étude de l'UNICEF aurait gagné si elle avait précisé le rôle que les acteurs qu'elle a identifiés (dirigeants, parents, familles, voisins) devrait jouer dans les programmes de réinsertion des filles.

Dans le document « *Approche culturelle pour la promotion des droits de l'enfant* » (1994), les auteurs ont tenté de montrer que le fait que l'enfant soit sujet de droit ne va pas à l'encontre de nos valeurs. Le but de cette œuvre est de mettre en exergue la synergie existante entre les

pratiques traditionnelles positives et les principaux droits de l'enfant (droit à l'égalité, à une famille, à un nom, à une nationalité, à l'éducation etc.). Pour illustrer ceci, les dix principaux droits retenus dans le document sont commentés avec le recours à des valeurs traditionnelles positives. C'est ainsi donc qu'on a eu cette tentative de résumer les droits de la Convention relative à l'enfance en sept (7) termes Wolof. Ces termes sont :

- « *Yor* », qui signifie entretenir sur tous les plans ;
- « *Yar* », c'est-à-dire éduquer, il renvoie aussi à la correction ;
- « *Yee* », c'est-à-dire éveiller l'enfant à la vie en mettant à sa disposition tout le patrimoine culturel et éducatif ;
- « *Yeed* », c'est conseiller, persuader ;
- « *Yemele* » qui renvoie au traitement égal des enfants ;
- « *Yiir* » qui veut dire le protéger contre tous les dangers qui menacent son intégrité physique et psychique ;
- « *Yeg* » qui renvoie au respect, à la considération que l'on doit aux enfants.

Voilà donc autant des concepts qui montrent qu'il y'a une adéquation entre la CDE et culture wolof (ou des sociétés sénégalaises)\_relativement au droit à une famille, à un nom, à une nationalité, au droit à la survie et au développement, au droit à la santé, à l'éducation et aux loisirs, au droit à la protection etc. La seule divergence évoquée concerne l'interprétation du droit à la liberté d'expression et d'accès à l'information mais aussi au terme « *Yar* » qui désigne aussi le fouet. Même si la loi réprime les violences physiques à l'endroit des enfants, dans la culture ces corrections sont dans certaines mesures acceptées.

Cet ouvrage nous est d'une grande importance car nous ayant renseigné sur des recommandations que l'Islam, le Christianisme et les croyances endogènes, ont faites pour la protection de l'enfance. Il attire aussi l'attention sur la nécessité de ne pas réduire cette convention à des interdits ou des commandements aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Il s'agit pour ses auteurs d'un véritable idéal, un esprit, une façon de faire. Les religions et valeurs traditionnelles au Sénégal peuvent être utilisées dans ce contexte où la sensibilisation sur la nécessité de protéger l'enfant demeure une priorité. Cependant cette étude est uniquement limitée à faire la revue des textes religieux et pratiques traditionnelles par rapport à la CDE. Ils

auraient pu expliquer comment est-ce qu'on pouvait utiliser la culture et la religion dans la sensibilisation visant l'implication de tous dans la protection des droits de l'enfant.

Amer JABRY (2002) parle des enfants en Afrique. Cet ouvrage conçu pour plan est un cadre d'orientation stratégique conçu en tant que guide. Ce cadre est présenté dans des cercles concentriques de programme et chaque cercle représentant un thème. Les quatre (4) thèmes développés sont :

- La survie et le développement visant à réduire la pauvreté et permettant l'accès aux services sociaux de base pour les enfants et les populations ;
- La protection et la prévention des enfants contre les catastrophes, abus et conflits afin de leur permettre de devenir des adultes sains ;
- La communication et la participation visant à assurer l'unification des actions des enfants et de la communauté et du monde qui les entoure ;
- L'apprentissage et l'information car pour lui avant de défendre une cause ou de prendre une position par rapport à un problème, il faut d'abord la connaître (JABRY, 2002,)

Ces quatre thèmes illustrent la manière dont l'ONG PLAN s'investit dans la recherche du bien-être de l'enfant. Ce qui caractérise ces thèmes, c'est qu'ils sont le fruit d'une collaboration entre tous les acteurs intéressés par le bien-être de l'enfant (enfants, familles, communautés, ONG locales ou internationales). Ils permettent de voir aussi le caractère falsifiable des stratégies d'intervention en fonction des réalités du milieu.

À travers ces thèmes JABRY identifie trois stratégies d'intervention que PLAN peut utiliser. Ces stratégies tendent à aider les enfants Africains à retrouver leurs pleines potentialités et à retrouver leurs sphères d'influence. Elles consistent à :

- Investir dans le capital humain en vue de sa promotion en passant par l'éducation, la formation et la santé ;
- Entretenir des relations et partenariat car la qualité de notre vie est en grande partie déterminée par nos relations avec les individus mais aussi les institutions, les organismes et gouvernements qui interviennent dans notre vie ;

- Promouvoir l'apprentissage qui permet d'avoir de bonnes connaissances et une information fiable afin de faire de bons choix sur les affaires nous concernant.

Ces trois stratégies réunies, montrent comment une organisation peut faire pour atteindre ses objectifs et devenir une voix autorisée pour défendre la cause de ces cibles.

Cet ouvrage est intéressant pour notre étude car il présente un cadre stratégique d'intervention pour les organisations qui travaillent en faveur de l'enfance mais aussi et surtout parce qu'il prend en compte certains principes de la CDE comme la participation, la survie et le développement. La seule limite que ce document a pour notre étude, c'est de n'avoir pas évoqué ou mis en relation les deux autres principes que sont l'intérêt supérieur de l'enfant et la non-discrimination.

SECK. S 2009 dans son mémoire le rôle d'Eden pour la promotion des droits de l'enfant met en évidence les stratégies développées par l'organisation pour promouvoir les droits de l'enfant.

Il montre de façons précises la particularité de l'organisation dans le domaine des droits de l'enfant. Il parle des mécanismes qui font que l'organisation est parmi les meilleurs dans le domaine des droits de l'enfant dynamisé par le vécu des encadreurs et la grande participation des enfants. Comme il le disait « *dans l'organisation Eden les enfants sont rois* » (Seck, 2009, page 98).

Ce document est important dans notre recherche car il nous a permis de voir l'importance que l'organisation donne pour la participation des enfants, les enfants sont dans toutes les instances de l'organisation et le dernier mot leur revient. Nous pouvons dire que ce document serait parfait s'il faisait une analyse sociologique car son travail est plus basé sur l'aspect juridique. Étant un élément important qui est au centre de la société, l'enfant est d'abord un élément social avant d'être juridique.

## Chapitre 2 : Cadre méthodologique

L'étude de la méthodologie consiste à appréhender l'univers de l'enquête, la stratégie ainsi que les difficultés et limites de la recherche.

### 1 UNIVERS DE L'ENQUÊTE

Pour ce qui est de l'univers de l'enquête, nous avons parlé du cadre d'étude et de la population mère (les membres de l'organisation)

#### 1.1 CADRE D'ETUDE.

Le cadre d'étude est constitué d'un aperçu sur le Sénégal, sur la région de Dakar et du département de Guédiawaye et d'une présentation d'EDEN.

##### 1.1.1 APERÇU SUR SÉNÉGAL.

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196712 Km<sup>2</sup>. Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Le territoire Sénégalais est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie, qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise<sup>26</sup>.

En 2017, la population du pays est estimée à 15 256 361 personnes. Les femmes représentent 7 659 420 et les hommes 7 596 941, soit respectivement 50,20% et 49,80%.

Pour l'année 2018, ces effectifs passent à 7 897 325 et 7 828 734, tandis que les pourcentages restent quasiment les mêmes, soit 50,22% et 49,78%. Cette population se caractérise par sa jeunesse, car 50,3% est âgée de 18 ans et moins.

Le Sénégal est une République laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. La Constitution consacre le principe de la démocratie en rappelant que la

---

<sup>26</sup> ANSD, Situation Économique et Sociale du Sénégal Ed. 2017/2018 présentation du pays, p, XXVIII

<sup>25</sup> Idem

souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. La forme Républicaine de l'État prend appui sur le caractère démocratique du système politique marquée par la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le Président de la République est le gardien de la Constitution. Il est le premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal. Il incarne l'unité nationale. Il est le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il détermine la politique de la Nation. Il préside le Conseil des ministres. Le Président est élu au suffrage universel à deux tours. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une seule fois (suite au Référendum 2016)<sup>25</sup>

Le Sénégal a ratifié le 31 juillet 1990, la Convention Internationale des Droit de l'Enfant. À travers cette ratification, le Sénégal reconnaît que l'enfant est titulaire de droits ainsi que le besoin impérieux de protéger l'enfant et de lui assurer « dans la mesure du possible la survie et le développement ».

Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989, «l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ». Il revient donc à la société, à l'État et aux familles de prendre toutes les dispositions permettant d'éviter aux enfants d'être exposés aux différentes formes d'exploitation économique.

Cependant, lors de son passage à l'Examen périodique Universel, le Sénégal a souligné la nécessité de fournir d'avantages d'efforts en plus de ceux déjà effectués afin de protéger l'enfant et de lui assurer un meilleur cadre de vie.

L'EDS de 2011 a collecté des informations sur le travail des enfants au Sénégal. Celles-ci portent sur la situation des enfants qui, au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, ont soit effectué des travaux domestiques, soit travaillé dans les activités familiales, ou hors de la famille. Les résultats de l'enquête montrent, par exemple, que 72 pour cent des enfants ont effectué au moins l'un des trois types d'activités et que 6 pour cent sont engagés dans des activités extra-familiales (Gaye Daffé 2015, p : 12 ,13)<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Gaye Daffé ; 2015 « La situation des enfants au Sénégal : pauvreté, vulnérabilités et réponses politiques » CRES P ,12 et 13

Les enfants du Sénégal font ainsi face à de nombreux défis en ce qui concerne la réalisation de leurs droits. Le domaine de l'éducation constitue un défi majeur notamment avec la prévalence de l'éducation informelle et le faible taux d'alphabétisation. Les conditions de vie au sein des ménages restent encore à être améliorées afin de permettre aux enfants, un accès à des logements sûrs et décents, l'accès à l'eau et à l'assainissement et de bénéficier d'un approvisionnement constant en électricité.<sup>28</sup>

Particulièrement répandu dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest, le phénomène des enfants talibés mendians connaît une certaine recrudescence en raison de la détérioration des conditions économiques, notamment en milieu rural le Sénégal fait également face au phénomène des talibés ou enfants mendians. (Gabrielle St-Cyr, Ottawa, Canada, 2010 p, 37)<sup>29</sup>. Ces nombreux défis nécessitent une attention particulière et des efforts continus de la part des autorités si l'on veut garantir la protection et le bon développement des enfants sénégalais. Comparé aux autres États de la sous-région, le Sénégal est un pays qui affiche l'une des meilleures performances économiques. Cependant, le Sénégal reste un pays pauvre (le revenu national brut a été de 1640 US\$, à parité de pouvoir d'achat ou PPA), avec d'importants retards en termes d'infrastructures et de développement humain (classé 164ème sur 189 États dans le Classement selon l'IDH du PNUD). Face à cette pauvreté, les enfants et les jeunes sont les plus vulnérables, car confrontés au manque de services de protection. Il est donc important que l'action gouvernementale soit axée sur la mise en place d'une protection sociale permettant de faire face à cette vulnérabilité. Au Sénégal, la stratégie nationale de protection sociale se divise en deux catégories. Il s'agit du système informel ou traditionnel et du système de protection social formel. Le système traditionnel de manière brève est basé sur le modèle de la « famille africaine » composé de la famille élargie et des amis proches. La situation économique des membres étant l'échelle permettant d'évaluer l'autorité de certains membres qui constituent un support pour les autres membres en cas de besoins. Elle implique également les autres membres de la famille ayant émigré et qui transfèrent de l'argent à leur famille. Dans le cadre de la protection sociale formelle, l'État à travers des institutions telles que la caisse de sécurité sociale ou le fond national de retraite fournit des prestations aux salariés du secteur formel et aux fonctionnaires du secteur public. Mais il faut préciser que l'action ciblée du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre d'une protection sociale adaptée à l'enfant consiste

---

<sup>28</sup> Kouamé, Habib, 2020 « les enfants du Sénégal »

<sup>29</sup> Gabrielle St-Cyr, Ottawa, Canada, 2010 « L'utilité du dispositif international et national de lutte contre l'exploitation économique des enfants dans les pays les moins avancées- le cas du Sénégal » Humanium, p, 37

principalement en la mise en œuvre de programmes d'allocations sociales qui s'avèrent être un outil efficace dans la réduction de la pauvreté de l'enfant. Ces allocations ont ainsi un impact important en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition de l'enfant, dans le cadre de l'enregistrement des naissances et dans le cadre de l'amélioration du taux de survie des enfants<sup>30</sup>.

Ce sont ces difficiles conditions d'existence des enfants qui ont poussé certaines personnes et organisations à essayer de les assister en vue d'améliorer leur sort. L'État du Sénégal ayant beaucoup de mal dans la résolution des problèmes des populations, soucieux de la gestion de proximité, a adopté en 1996 des textes de lois relatives à la décentralisation. Ainsi donc les bases à long terme de la croissance sont transférées aux collectivités locales, ce qui veut aussi dire donner une plus grande responsabilité aux populations locales. Cette nouvelle vision même encourage l'initiative locale. C'est ainsi qu'on assiste à une prolifération des OCB et ONG

## **1.1.2 APERÇU SUR LA RÉGION DE DAKAR ET LE DÉPARTEMENT DE GUEDEAWAYE.**

### **1.1.2.1 APERÇU SUR LA RÉGION DE DAKAR.**

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km<sup>2</sup>, soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. Dakar est divisée en quatre départements (Dakar ; Pikine ; Rufisque et Guédiawaye).

Dakar est la région la plus peuplée du pays avec une densité très forte, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration. Elle a une population jeune, en majorité masculine et qui vit dans sa quasi-totalité en milieu urbain.

La population de Dakar recensée en 2013 est de 3 137 196 habitants, soit près du quart de la population du Sénégal (23,2%) qui se chiffre à 13 508 715 habitants. Cette population est légèrement dominée par les hommes qui représentent 50,3%, soit 1 579 020 individus. En effet, la structure par âges montre que la population de la région de Dakar est très jeune, les moins de 20 ans représentent 44,5% (42,8% chez les jeunes de sexe féminin contre 42,3% chez ceux de sexe masculin). La proportion des 15-35 ans communément appelés jeunes est de 39,7% ; donc si l'on considère la population des enfants (moins de 15 ans) et jeunes, la proportion atteint 72,5%.

---

<sup>30</sup> Idem

Cette structure montre que 7 personnes sur 10 vivants dans la région de Dakar ont moins de 35 ans (72,6% chez les jeunes de sexe féminin contre 72,6% chez ceux de sexe masculin). Dans cette tranche d'âge, on remarque que la proportion des 20-35 ans est très importante et est de 30%. Cela est dû certainement à l'exode rural, les jeunes des régions intérieures migrant vers Dakar pour chercher du travail. Les plus de 65 ans représentent 3,1% de la population régionale (3,3% chez les femmes et 3% chez les hommes). Aussi, il est important de noter un déplacement des anciens immigrés qui, lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ont tendance à retourner dans leurs régions d'origine. Avec ses 3 137 196 habitants, soit près du quart de la population du Sénégal (23,2%), vivant sur une superficie représentant 0,3% de la superficie totale du pays, Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal et la densité de sa population est aussi la plus élevée avec 5 704 personnes/Km<sup>2</sup>. Cette population est fortement urbaine, avec un taux d'urbanisation de 96%, ce qui regroupe presque la moitié de la population urbaine du pays (49,6%). En effet, la population urbaine recensée est de 3 027 394 habitants (96,5%) et celle rurale est de 109 802 habitants (3,5%)<sup>31</sup>.

Avec cette forte urbanisation plusieurs familles dakaroise vivent dans des conditions de très grande précarité et n'ont que très rarement accès aux soins. Les premières victimes en sont les enfants : quand les familles sont éclatées et déstructurées, quand certaines dérives de l'enseignement coranique font affluer à Dakar des hommes accompagnés de plusieurs dizaines d'enfants exploités à des fins économiques, les enfants sont livrés à eux-mêmes, exploitables et exploités, condamnés à vivre en bandes, livrés au vol, à la drogue ou à la prostitution, souvent à la merci d'adultes sans scrupules. Sans abri, sans soutien d'aucune sorte et sans ressources, les enfants de la rue sont réduits au stade de la simple survie<sup>32</sup>. Il faut compter parmi ces enfants dont les droits sont violés ceux qui ne sont pas encore identifiés par les structures de recherche. Le nombre d'enfants de la rue à Dakar est particulièrement difficile à estimer.

En 2020, le Samu Social Sénégal seul a déjà identifié, sur la base de 14 ans d'activités près de 7000 enfants différents, avec une fréquence d'environ 30 nouveaux enfants rencontrés chaque mois<sup>33</sup>. Cette organisation est une parmi des dizaines autres qui œuvrent dans la cause des enfants.

---

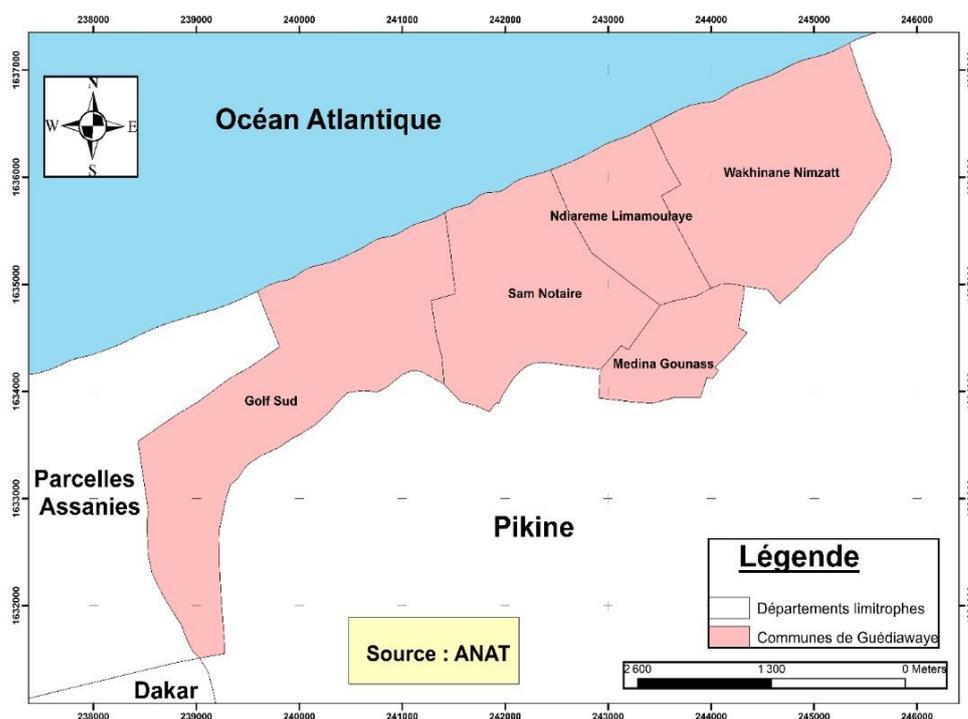
<sup>31</sup> ANSD/SRSD Dakar 2015 : Situation Économique et Sociale régionale 2013 ; p 18

<sup>32</sup> Idem

<sup>33</sup> <http://samusocialsenegal.com/> Les enfants des rues à Dakar

Avec tous ces enfants dehors dans les rues ils sont exposés à tous les dangers qui accompagnent cette forte urbanisation : problèmes de soins, d'éducation, d'insécurité, viols, maltraitance, déviance etc. ....

### 1.1.2.2 APERÇU SUR LE DEPARTEMENT DE GUEDEAWAYE



**Source Agence National de l'Aménagement du Territoire 2021**

Avec une superficie de 14 Km<sup>2</sup>, la ville de Guédiawaye se situe au centre de la région métropolitaine de Dakar, capitale du Sénégal. Elle s'étend sur une distance de 7,5 km d'Est en Ouest et de 3,9 km du Nord au Sud, et dispose d'une frange côtière de 7km. Elle est divisée en cinq communes (Wakhinane Nimzatt ; Diarème Limamou Laye ; Sam Notaire ; Golf Sud et Medina Gounasse)

La ville de Guédiawaye compte environ 500 000hpts, constitués en majorité de jeunes de moins de 25ans (65% de la population totale). La population s'inscrit dans un périmètre administratif d'un peu plus de 20km<sup>2</sup>, ce qui donne une densité brute de 200hpts/km<sup>2</sup> dépassant de loin celle de Dakar (45hpts/km<sup>2</sup>)<sup>34</sup>. Elle est constituée à majorité de pauvres donc d'individus vulnérables.

<sup>34</sup> SECK 2009, ENTSS « le rôle de l'organisation dans la promotion des droits de l'enfant » p, 62

Les familles survivent grâce au système « goorgoorlou » qui représente un moyen de survie et de lutte contre la pauvreté au niveau des zones urbaines vulnérables. Le taux d'analphabétisme est élevé car la majeure partie de cette population ne se maintient pas au niveau des structures éducatives faute de moyens. C'est ce qui explique le phénomène de la grande déperdition scolaire qui prend de plus en plus d'envergure malgré la présence importante de structures scolaire et œuvrant pour la promotion de l'alphabétisation. Étant donné que la proportion des jeunes de moins de 25ans est très forte, les conséquences malheureuses en sont que la délinquance, la prostitution (un nombre important de filles mères) et le chômage constituent l'occupation majeure de cette tranche vulnérable de la population. Sur le plan économique, la ville de Guédiawaye dispose d'une faible structuration économique caractérisée par une prédominance du secteur informel. L'inexistence de zone d'activités industrielles et de services fait que la ville de Guédiawaye abrite essentiellement des activités économiques de proximités, principalement des activités informelles comme le commerce et l'artisanat. Les actifs, soit 25% de la population, exercent dans le secteur informel et près des 2/3 travaille en ville (à Dakar plus précisément). Le niveau moyen des revenus restent faibles (6000 FCFA/personne/mois), ce qui est inférieur à l'indice de pauvreté défini par la Banque Mondiale (9100 FCFA). Le chômage urbain reste important à Guédiawaye, atteignant le quart voire le tiers de la population active urbaine. A la catégorie des chômeurs vrais (qui ont perdus leur emploi et qui en cherchent un autre), il y a aussi les chômeurs déguisés, c'est-à-dire les travailleurs occasionnels sous-employés. Ces jeunes chômeurs sont ainsi à la charge de la collectivité et les problèmes liés au travail créent en milieu urbain un malaise social surtout dans les grosses agglomérations comme Guédiawaye où les conditions de vie d'un nombre croissant de ménages se précarisent à cause de leurs difficultés pour accéder à des ressources stables et suffisantes. La pauvreté qui en découle préoccupe les autorités tant gouvernementales que locales. La persistance de la crise économique rend l'État incapable de satisfaire pleinement les attentes des populations en particulier des jeunes qui s'adonnent au banditisme et rendent l'atmosphère des quartiers inhabitable avec l'amplification du sentiment d'insécurité et du phénomène de la violence politique. Dans le rapport de la mairie de ville de Guédiawaye fonds conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-sénégalaise Projet 2020-2022 : « Renforcement des services sociaux de la ville et de ses partenaires publics et privés pour améliorer l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'insertion scolaire et socioprofessionnelle des enfants en situation de rue à Guédiawaye » il est écrit que « la Ville de Guédiawaye, qui concentre le plus fort taux d'enfants en danger ou en conflit avec la loi recensés par l'AEMO 'UNICEF estimait en 2007

que 7600 enfants se livraient à la mendicité dans la région de Dakar, dont 1480 dans le département de Guédiawaye (20%) »<sup>35</sup>.

### **1.1.3 PRÉSENTATION D'EDEN.**

EDEN (Education et Développement de l'Enfant) créée le 27 Septembre 1995 à Guédiawaye (banlieue dakaroise) a été reconnue respectivement sous les récépissés N 0013/GRD/AA/ASO du 19 Mars 1998 et du 14 359/ MINT/DAGAT/DEL/AS du 23 Mars 2010 comme association régionale puis nationale.

Depuis Janvier 2013, EDEN est devenue une Organisation Non Gouvernementale (ONG) apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif agréée par arrêté du Ministère de l'Intérieur N° 000258 Mint/DAGAT/D.PONG du 16 Janvier 2013.

Elle a une vision qui consiste à la réalisation d'un monde digne des enfants dans un environnement juridique, politique, socio-économique et culturel favorable à leur survie, leur protection, leur participation, leur épanouissement et sans discrimination.

L'organisation a pour mission de contribuer à la formation d'un citoyen modèle vivant dans un environnement socio-économique propice au respect des droits humains et au développement durable.

Parmi ses principes, elle intervient conformément aux valeurs culturelles sénégalaises, africaines et aux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains en général, aux droits de l'enfant en particulier.

Elle a pour objectifs de :

- Contribuer à la promotion des Droits Humains en général, des Droits de l'Enfant en particulier au niveau local, national et international ;
- Contribuer à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents, des jeunes et des femmes ;

---

<sup>35</sup> Rapport de la mairie de ville de Guédiawaye Projet 2020-2022 : « Renforcement des services sociaux de la ville et de ses partenaires publics et privés pour améliorer l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'insertion Scolaire et socioprofessionnelle des enfants en situation de rue à Guédiawaye » p, 13

- Veiller à la protection et à l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Faciliter la participation des enfants.

Elle intervient dans les domaines des Droits Humains, des Droits de l'Enfant, de l'Education, la formation, la santé préventive, le parrainage d'enfants en situation de vulnérabilité, la protection de l'environnement, la promotion en milieu adolescent et jeune, les échanges et le partenariat.

Parmi ses cibles nous pouvons identifier : Enfants scolarisés, non scolarisés, déscolarisés, Les enfants en situation de vulnérabilité (orphelins, en rupture familiale, porteurs d'handicap, mendiants pour leur propre compte, au profit d'un tiers, ou guide de mendiants etc.), adolescents, Jeunes et les femmes.

Au-delà des instances politiques à savoir l'assemblée générale, le comité directeur et le bureau ainsi que la création d'un organe technique dénommé secrétariat permanent créé depuis 2003, Eden dispose d'un ensemble de structures décentralisées qui participent à la vie de l'organisation que sont :

- Réseau des clubs d'éducation aux Droits de l'enfant(R /clubs EDEN) ;
- Réseau des éducateurs aux Droits de l'enfant (REDEN) ;
- Réseau des femmes marraines de l'EDEN pour la protection de l'enfant ;
- Association pour le développement des Orphelins (ADOR/EDEN) ;
- Comité des enfants experts en Droits de l'enfant(CDE) ;
- Conseil pour le développement des adolescents(CDA) ;
- Sections Lycées et Universitaires ;
- Antennes régionales et internationales. (EDEN 2015 p, 9)<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup>Eden 2015 Politique de protection p, 9

### **1.1.3.1 CODES DE CONDUITE DE L'ONG EDEN.**

Comme toute ONG Eden dispose d'une liste de codes de conduite que Tous les membres de l'ONG EDEN et les autres s'engagent à respecter.

Les membres du personnel et les autres ne doivent jamais :

- Frapper, agresser ou violenter physiquement des enfants ;
- Avoir des relations physiques/sexuelles avec des enfants ;
- Avoir avec des enfants des relations qui puissent se prêter à l'exploitation ou à la violence ;
- Agir de sorte à abuser de l'enfant ou à le mettre en danger d'abus ;
- Utiliser un langage, faire des propositions ou émettre un avis qui soient inappropriés, offensants ou abusifs ;
- Se comporter physiquement d'une manière inappropriée ou sexuellement provocante ;
- Employer un enfant/des enfants et le laisser passer la nuit chez eux, sans supervision ;
- Dormir dans la même chambre ou le même lit que l'enfant qu'ils emploient ;
- Rendre aux enfants des services personnels qu'ils peuvent faire eux-mêmes ;
- Tolérer des comportements ou participer à des activités illégales, dangereuses ou abusives entreprises par des enfants ;
- Agir dans l'intention de faire honte, humilier, rabaisser ou avilir des enfants, ou alors commettre toute sorte de violence morale ;
- Exercer une discrimination contre des enfants, avoir un traitement inégal et injuste ou favorable à des enfants particuliers, excluant les autres.

Cette liste n'est ni exhaustive ni exclusive. Le principe est que le personnel devrait éviter toute action ou comportement susceptible de constituer des mauvaises pratiques ou des comportements abusifs.

Il est important pour l'ensemble du personnel et les autres qui sont en contact avec des enfants:

- D'être conscients des situations qui peuvent présenter des risques et les gérer ;
- De planifier et d'organiser le travail et le lieu de travail afin de réduire au minimum les risques ;
- Autant que possible, de rester visibles en travaillant avec les enfants ;
- De s'assurer de l'existence d'une culture de transparence pour pouvoir soulever ou discuter de toute question ou préoccupation ;
- De s'assurer qu'il existe un sens de responsabilité entre les membres du personnel, afin que les mauvaises pratiques ou comportements à risque ne puissent rester sans réponse;

- De parler avec les enfants de leurs contacts avec les membres du personnel et les encourager à soulever les préoccupations de toutes sortes ;
- Renforcer le pouvoir des enfants – discuté avec eux de leurs droits, de ce qui est acceptable ou inacceptable, et des actions à entreprendre en cas de problème.

## **1.2 POPULATION-MÈRE.**

Notre population-mère est constituée des membres de l'organisation. Ils sont au nombre de 56. Ces derniers sont constitués des dix (10) membre du Secrétariat permanent et des six (06) membres du Bureau Exécutif et de quarante (40) membres simples.

Nous avons aussi choisi de nous entretenir avec les enfants experts (25) du Réseau de Clubs EDEN ainsi que des différents partenaires de l'organisation.

## **2 STRATEGIE DE LA RECHERCHE.**

Il est ici question de montrer comment nous nous sommes pris pour avoir les informations pertinentes pour notre étude. C'est ainsi que nous présentons la recherche documentaire, l'échantillonnage, les méthodes de collecte de données et le modèle d'analyse.

### **2.1 RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

Pour avoir une vision beaucoup plus claire de notre thème d'étude, nous nous sommes rendus dans quelques centres de documentations notamment celui de la bibliothèque UASZ, des centres recherchent de de L'UCAD, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de Save the Children et d'IDEN Guédiawaye. C'est ainsi donc qu'on a eu des ouvrages, des publications officielles de structures de recherche et d'institutions de Nations Unis, des mémoires et thèses qui nous ont permis d'avoir des données, des opinions ou conclusions scientifiques.

La mise à notre disposition des documents du Centre d' Étude, de Documentation et de Formation (CEDIF) d'EDEN, nous a été d'une grande utilité car nous ayant permis d'avoir les rapports d'activités de l'organisation EDEN. Certaines informations recueillies ont même été utilisées dans l'analyse des données.

### **2.2 MÉTHODE ET TYPE DE RECHERCHE**

Notre étude est de type exploratoire descriptif avec l'utilisation de la méthode qualitative. Car elle tente de présenter les faits tels que décrits.

## **2.3 L'ECHANTILLONNAGE**

Nous présentons les méthodes et techniques et la taille de l'échantillon. Comme le suggérait Dépelteau dans son ouvrage écrit en 1998 : La démarche en sciences humaines. Il affirme :

*« Idéalement, un chercheur devrait choisir un échantillon parfaitement représentatif de sa population mère. Cela veut dire deux choses : d'une part, que l'échantillon a exactement les mêmes caractéristiques que sa population mère ; d'autre part, cela veut dire que les résultats issus de tests empiriques faits sur l'échantillon sont semblables à ceux qui seraient issus des tests empiriques portant sur l'ensemble de sa population mère »<sup>37</sup>.*

### **2.3.1 MÉTHODE ET TECHNIQUES.**

Notre étude est de type exploratoire descriptif. En tant que recherche qualitative, elle impose l'utilisation de la méthode d'échantillonnage non probabiliste.

Ainsi nous avons utilisé pour notre cible principale la technique d'échantillonnage typique car ayant choisi de nous entretenir avec tout le bureau de l'organisation qui sont au nombre de seize (16). Pour diversifier les informations, nous avons choisi de continuer avec les membres simples. C'est ainsi qu'on a eu au final 24 interviewers constitués des 16 responsables de l'organisation et de 08 membres simples. Nous sommes arrêtés à ce nombre car nous avons appliqué à cet échantillon la saturation car la collecte d'informations n'apportait plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées.

Pour les enfants qui constituent pour nous une cible intermédiaire, nous avons choisi de nous entretenir avec les vingt-cinq (25) enfants experts répartis en cinq (5) domaines de compétences que sont : la violence (6 enfants), l'éducation (4 enfants), la mendicité (6 enfants), l'enregistrement à la naissance (4 enfants) et la santé (5 enfants). Au final nous nous sommes entretenus avec treize (13) enfants experts par le fait de la saturation.

Pour les partenaires, nous avons choisi la technique d'échantillonnage volontaire

### **2.3.2 TAILLE DE L'ECHANTILLON.**

Pour ce qui est de la taille de l'échantillon, nous avons au final, pour notre cible principale, vingt-quatre (24) membres de l'organisation constitués des 16 responsables et 08 membres simples.

---

<sup>37</sup> F. Dépelteau., 1998, La démarche d'une recherche en sciences humaines, Québec, PUL, p. 214.

Pour les enfants experts, nous avons eu treize (13) d'entre eux et quatre (4) pour les partenaires (mairie de Wakhinane Nimzatt Save the Children, Plan International, terre des hommes suisse).

## **2.4 MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNEES.**

Il est ici question de parler de la collecte des techniques de collecte de données, des instruments de collectes et l'administration proprement dite. La collecte des données peut s'effectuer à l'aide de plusieurs techniques, de fait, nous avons utilisé l'observation, le guide d'entretien et le questionnaire.

### **2.4.1 TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES.**

Comme technique de collecte nous avons utilisé l'observation participante. Dans le cours TOQ UASZ 2019 est écrit que « Bogdan et Taylor (1975) définissent comme suit l'observation participante : "une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période des données sont systématiquement collectées (...). Dans le cadre d'une observation participante, le chercheur s'intègre dans le groupe observé, participe dans les activités et partagent leurs expériences. Par cette technique, le chercheur peut créer une relation étroite entre lui et les acteurs observés afin d'avoir des échanges et des interactions spontanés et approfondis (Noramitsu) »<sup>38</sup>.

Comme nous étions en stage à l'EDEN, la participation aux activités était pour nous un moyen pour observer les comportements, les pratiques et le fonctionnement existant au niveau de l'organisation.

Tout chercheur qui envisage de faire l'étude d'une organisation, doit nécessairement disposer de l'ensemble des productions de l'organisation ou des écrits sur la structure. C'est ainsi qu'on a procédé à la revue de l'ensemble des documents disponibles dans l'organisation (statut et règlement intérieur, document de projets, rapports d'activités, articles...). Cette revue documentaire nous a permis d'avoir un ensemble d'informations sur l'historique, la mission, les objectifs, les programmes et certaines réalisations de l'organisation EDEN.

### **2.4.2 INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNÉES.**

Les instruments de collectes que nous avons utilisés sont le guide d'entretien, et le questionnaire.

---

<sup>38</sup> Diallo. M .A (UASZ/2019) cours Technique de questionnaire et d'observation L1 sociologie p, 2

#### **2.4.2.1 GUIDE D'ENTRETIEN.**

Aussi, pour être en adéquation avec notre recherche nous avons privilégié les guides d'entretien, car ils constituent un moyen de communication efficace qui permet de collecter assez d'informations.

*«Le guide d'entretien est un support pour l'enquêteur, un pense-bête qui répertorie les thèmes qui devront être abordés au cours de la discussion. Il peut revêtir une forme plus ou moins détaillée, de quelques grands thèmes à une série de questions et d'informations sur 2 voire 3 pages. Il a pour rôle de donner, à l'enquêteur, des précisions sur l'objet d'étude » (Karim HABCHI, 2011 :P24).*

Le guide a été retenu pour recueillir les informations dont nous avons besoin auprès de notre cible principale (les membres) et de la cible intermédiaire (les enfants).

#### **2.4.2.2 QUESTIONNAIRE.**

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons utilisé le questionnaire avec les cibles intermédiaires comme les partenaires de l'organisation pour avoir des informations précises sur les termes du partenariat et la perception qu'ils ont de l'organisation. Il est un outil qui permet de poser à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème<sup>39</sup>

#### **2.4.3 ADMINISTRATION DES INSTRUMENTS.**

Elle consiste à préciser la manière dont l'enquête s'est déroulée.

Avant chaque entretien nous avons choisi de montrer l'importance de cette étude pour nous mais aussi pour l'organisation. Comme nous sommes dans le cadre d'une étude qualitative, tous les éléments de l'entretien sont importants, c'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de prendre des notes au cours de l'entretien ou lors que nous observons certaines choses.

L'administration proprement dite était faite en fonction de la disponibilité de la cible. C'est ainsi que nous avons de concert avec le SG eu à fixer des rendez-vous avec les membres de l'organisation et avec les partenaires. Pour membres de EDEN les entretiens se faisaient au siège

---

<sup>39</sup> L. V. Campenhoudt et R. Quivy., 1988, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, p. 171.

et ont duré chacun une heure à une heure et demi. A moment de l'entretien, nous avons procédé à des prises de notes

## **2.5 MODELE D'ANALYSE.**

Concernant le modèle d'analyse, nous avons choisi de traiter de l'analyse de contenu. Il est selon BERELSON (1964) « *une technique caractérisée par la description objective, systématique et qualitative du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter* ».

Après avoir effectué nos entretiens et consigné les données, nous avons procédé à une pré-analyse consistant à une lecture répétée du contenu pour en saisir toute sa quintessence. Ensuite nous avons procédé à une analyse verticale ou analyse cas par cas qui consiste à analyser l'entretien de chaque répondant. En fin nous avons procédé à une analyse horizontale portant sur l'ensemble des entretiens en faisant un travail de comparaison et d'intégration entre les différents thèmes. Concernant les données qualitatives, les fichiers audio sont retranscrits, classés et codés. L'analyse de contenu et l'analyse thématique sont utilisées pour décortiquer et donner du sens au discours des enquêtés. Des verbatim et de contenu du discours servent éventuellement de preuves pour illustrer les analyses.

Pour utiliser les données recueillies, nous avons procédé au codage. Il a pour but de permettre d'identifier les différents répondants et leurs opinions mais de garder la confidentialité car le document sera remis à l'ong. Et pour cela nous avons attribué la lettre E au membre de l'organisation la lettre E.Exp ; aux enfants experts.

Exemples : - l'entretien avec le 10 ième membre est codé E.10 ;

- l'entretien avec le 5 ième enfant expert est codé E.Exp.5.

## **3- DIFFICULTÉS ET LIMITES DE LA RECHERCHE.**

Comme la majorité des travaux de recherche en sciences sociales, la nôtre a vécu quelques contraintes dont la plus saillante a été la difficulté à accéder à de la littérature dans un domaine encore un peu spécialisé. En outre nous avons noté d'autre difficultés surtout relatives à l'indisponibilité de certains partenaires. Nous étions obligés de se faire fixer des rendez-vous en fonction de leur temps libre.

La principale limite de notre étude est liée à la méthode d'échantillonnage.

En effet, si dans la recherche quantitative, l'échantillonnage utilisé est fait de sorte que chaque élément de la population ait une chance égale aux autres de participer à l'échantillon pour permettre la généralisation des résultats ; dans la recherche qualitative les méthodes ou techniques d'échantillonnage n'ont pas pour finalité de généraliser des résultats et elles ne sont pas fondées sur le principe de la représentativité statistique.

Aussi, les résultats de notre étude ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des organisations de base intervenant en faveur de la protection de l'enfant

**DEUXIÈME PARTIE :**

**ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS DES DONNÉES**

# CHAPITRE 1 : LES STRATÉGIES D'EDEN

L'organisation EDEN est une organisation structurée qui s'est spécialisée sur l'enfant. Elle joue un rôle dans l'amélioration de l'état des connaissances sur les droits de l'enfant, dans l'éducation, la formation et l'accès aux loisirs pour les enfants. Elle fait aussi la promotion de la participation des enfants en les organisant des clubs Eden, noue des relations de partenariat en faveur de l'enfant et adopte des politiques de protection et de communication pour atteindre ces objectifs de protéger l'enfant.

## 1- SPÉCIALISATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Comme son nom l'indique, EDEN (Education et Développement de l'Enfant) est une organisation qui a comme principales cibles les enfants de zéro (0) à 18 ans de toutes catégories sociales. Eden a pour but d'unir toutes les personnes animées d'une volonté de promouvoir les droits humains en général et les droits de l'enfant en particulier afin de contribuer au niveau local, national et international à la réalisation d'un monde digne des enfants et à un développement durable. C'est fort de cette mission que EDEN avait élaboré en 2002 un Plan d'Action des Droits de l'Enfant (PADEN) de cinq ans, visant à promouvoir, à protéger et à défendre les droits humains en général et ceux des enfants en particulier. Ce plan d'action est classé en deux volets à savoir :

- le volet promotion qui vise à promouvoir les droits de l'enfant, la citoyenneté, l'éducation à la paix et la santé préventive ;
- le volet protection qui vise à apporter des solutions aux problèmes spécifiques de violation des droits de l'enfant à travers des services, conseils, assistances, appuis, etc.

Au regard des différents programmes mis en œuvre dans le cadre du PADEN tels que le Programme d'Education aux Droits de l'Enfant (PEDEN), le Programme d'Appui aux Enfants en Difficulté (PAED), le Programme d'Action pour la Santé (PAS), le Centre d'Education, de Documentation, d'Information et de Formation (CEDIF), force est de constater qu'EDEN met un accent particulier sur les enfants. EDEN est une organisation comme étant « un lieu d'éducation et de formation des enfants » et où « les enfants sont préparés à vivre adulte ».

À propos de l'adéquation des programmes aux droits de l'enfant, les interlocuteurs E.1 et E.9 affirment respectivement que : « nous travaillons beaucoup avec les textes (CDE, CADBE) et

*l'exploitation des rapports du Comité des Droits de l'Enfant nous permet de nous conformer aux réalités internationales. Nous sommes passés d'actions ponctuelles à l'approche droit »,*  
*« Nous nous battons pour que tous les droits des enfants soient respectés et d'ailleurs, nous faisons des principes des droits de l'enfant les fondements de nos actions ».*

Ceci se justifie et se vérifie à travers les programmes et les actions de EDEN car, presque tous les membres de EDEN et les enfants des clubs EDEN ont fait des formations en droit de l'enfant ou participé à des activités où l'on traite de ces droits.

C'est dans cette logique E.8 dit que : *« à EDEN, pour chaque droit, on essaie de mettre en place des activités pour sa vulgarisation ».*

Pour le respect des droits de l'enfant, l'organisation accorde une attention particulière aux principes des droits de l'enfant. Pour éviter la violation du principe de la non-discrimination, les enfants d'Eden sont selon E.17 *« tous mis au même pied d'égalité sur le plan de la formation et du traitement ».*

Il n'y a pas non plus une discrimination selon le sexe car douze des vingt-cinq enfants membres du comité des experts sont des filles et elles participent au même titre que les garçons dans les activités. Mieux encore, il y a au niveau de cette organisation, une parfaite intégration des enfants porteurs d'handicaps dans les activités. Cette étude que nous avons effectuée à EDEN nous a permis d'apprécier et de mesurer le niveau d'intégration de ces enfants qui ne souffrent d'aucune stigmatisation.

C'est à cet effet qu'E.12 disait que *« à EDEN, on veille à ce que tous les enfants se considèrent comme des égaux. Qu'ils soient issus de familles riches ou pauvres, ils font tous les mêmes activités et on fait tout pour que n'apparaissent pas les différences de niveau socioéconomique ».*

La promotion des droits et des devoirs de l'enfant assure à ce dernier d'assurer un équilibre avec lui-même et avec son milieu. Les textes relatifs aux droits de l'enfant offrent des perspectives nouvelles aux enfants mais offrent aussi à EDEN selon E.19 *« l'occasion d'élaborer de véritables programmes d'action sociale et éducative envers les enfants et les familles ».*

Ainsi les programmes et activités d'EDEN portent généralement sur les droits de l'enfant. C'est ainsi qu' EDEN dans le cadre du projet Education à la Citoyenneté dans un Environnement Protecteur au Sénégal (ECEPS 2021-2024) , l'ONG EDEN en partenariat avec l'ONG Terre des Hommes Suisse a organisé du 25 au 27 Aout 2021 un atelier de formation de son staff , son personnel et les membres des structures de base sur les liens entre les Objectifs de

Développement Durable (ODD) et les droits de l'enfant. Investissons en faveur des enfants pour garantir un développement durable.

**Un atelier de formation de son staff, son personnel et les membres des structures de base sur les liens entre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les droits de l'enfant 25 aout 2021.**



**SOURCE Album photo Eden 2021**

## **2 LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION.**

Ce sont les différents types de communication de l'organisation

### **2-1 LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.**

L'organisation communique avec les institutions locales, nationales et internationales. C'est dans ce sens qu'à l'occasion de ses manifestations, EDEN envoie des correspondances aux autorités locales (préfets, maires, chefs de services départementaux...), nationales (Ministères, Directions...) et internationales (partenaires au développement).

Les rapports d'activités sont envoyés aux partenaires même si cela se fait souvent avec du retard. E.7 nous informe que « à la communication est parmi les priorités et sa nous a permis de nouer des relations avec les autres institutions qui sont gouvernemental et non gouvernemental »

En ce qui concerne le site de l'organisation, même s'il a besoin d'être réactualisé, cependant permis d'échanger avec l'extérieur surtout avec les jeunes étrangers demandeurs de stage.

La page Facebook de l'organisation quand ta elle reste dynamique.

C'est dans cet ordre E.11 dit que « *maintenant nous sommes dans l'ère des réseaux sociaux et la visibilité est plus important là-bas ; la communication institutionnelle a plus d'ampleur dans les réseaux sociaux que dans les sites* »

### **Photos publiées dans la page Facebook d'Eden pour la célébration de la journée de l'enfant africaine**



**Source page Facebook Eden Album 2021**

### **2-2- LA COMMUNICATION MEDIA.**

C'est surtout lors des manifestations d'EDEN que la relation entre l'organisation et les médias est présente. La presse écrite, parlée et visuelle est invitée pour couvrir les manifestations à l'occasion desquelles des interviews sont réalisées avec les responsables de l'organisation. Cependant, la presse n'est mobilisée que de façon ponctuelle. EDEN gagnerait à renforcer sa communication avec l'extérieur. C'est dans ce sens que E.12 disait : « *Il est rare d'entendre les membres de EDEN se prononcer dans les radios, la presse écrite et visuelle sur la situation de l'enfance. Les droits des enfants sont constamment violés, pourquoi nous n'allons pas dans le sens de les défendre ? Nous avons pris un engagement, nous devons donc y aller jusqu'au bout*».

### **2-3- LA COMMUNICATION INTERNE.**

Pour ce qui est de la communication au niveau interne, elle n'est pas, bien appréciée. Pour faire passer l'information, EDEN utilise le téléphone, les affichages, les messages (téléphone mobile, mail et WhatsApp) ou alors les échanges de bouche à oreille.

Malgré tout la communication au niveau interne reste une des plus grandes frustrations des membres d'EDEN. E.7 affirme que « *l'information n'est pas bien partagée. Ce qui fait défaut, c'est que toutes les informations restent officiellement entre nous, membres du SP alors qu'il y a les autres. Il faut faire comme avant, c'est-à-dire informer les gens à temps, par exemple un mois avant la réalisation d'une activité* ». Quand à E.9 il pense que le problème d'accès à l'information est dû principalement d'une part à la « *non fonctionnalité des organes* » et de l'autre, au fait que les « *gens ne vont pas vers l'information* » car pour lui « *il y a le cahier de PV (procès-verbal), les courriers départ et arrivée, les rapports qui sont disponibles* ».

La communication reste de ce fait un des problèmes majeurs de l'organisation car les attentes des membres ne sont pas réglées. Ceci s'explique d'une part par le fait que « *EDEN a privilégié la crédibilité à la visibilité* » selon (E.11)

L'organisation devrait apporter des corrections dans la gestion de l'information car selon BOUVIER (1996) « *la communication est ce qui donne existence et cohérence à un système* »<sup>40</sup>.

EDEN qui milite pour la protection de l'enfant doit, pour ne pas faillir à sa mission, élaborer un plan de communication efficace pour fidéliser ses partenaires et ses membres. Cette communication doit s'intéresser aux hommes, aux méthodes, à l'action et aux idées.

### **3 - LA PARTICIPATION**

Elle concerne celle des enfants et celle des membres de l'organisation

#### **3-1- LA PARTICIPATION DES ENFANTS**

L'organisation EDEN a misé très tôt sur les enfants. Pour réussir son pari, elle a mis le focus sur leur formation et leur accès à l'information, car étant conscient du fait que si les enfants sont bien outillés, ils pourront assurer la relève. C'est cette formation qui fait que les enfants d'Eden sont sollicités dans presque toutes les rencontres nationales et internationales (Bamako, Banjul, Genève, New York) portant sur les droits de l'enfant. Les responsables de cette organisation ont compris très tôt que le « *vouloir faire* » doit être accompagné d'un savoir-faire. La participation, un des principes des droits de l'enfant, permet à ce dernier de bien s'exprimer, de dire ce qu'il vit et pense, bref de s'épanouir. Si l'enfant est impliqué, il se sent utile et responsable. C'est dans ce sens qu'E.Exp.9 affirmait avec fierté : « *Nous faisons nous-mêmes nos activités, nous sensibilisons nos familles et nos pairs sur les droits de l'enfant et faisons le plaidoyer pour leur*

---

<sup>40</sup> BOUVIER, Alain. (1996). « Management et projet des établissements scolaires, formé, organisé pour enseigner ». HACHETTE Education, Paris

*respect. Et puis nos encadreurs ne peuvent pas nous manipuler ni nous imposer quoi que ce soit. Ils demandent toujours notre avis car nous connaissons nos droits ».*

Les enfants EDEN n'acceptent jamais de servir de décoration lors des manifestations. Selon E.6, EDEN est « *à cent pour cent dans la participation des enfants et pourtant à nos débuts, on nous disait que leur participation était utopique mais on a tout fait pour que ça soit une réalité* ».

Cette affirmation est confirmée par les partenaires d'EDEN. C'est dans ce sens qu'il est dit à Plan Sénégal que : « *EDEN est une organisation caractérisée par une approche révolutionnaire basée sur la participation des enfants* ».

Save the Children Suède abonde dans le même sens en disant que : « *ce qui nous a le plus séduit à EDEN, c'est la promotion de la participation et ceci fait de leurs enfants des « marqueteurs sociaux* ».

Leur participation prend sa source dans leur niveau de connaissance des textes relatifs aux droits de l'enfant et dans leur implication à toutes les activités de l'organisation. C'est à cet effet que E.12 affirmait que : « *ces enfants ont été responsabilisées plus tôt que nous. Lorsque nous avions leur âge, nous ne connaissions rien des droits de l'enfant* ».

C'est leur maîtrise de ces droits qui explique qu'ils soient responsabilisés et impliqués dans tout ce qui se fait à EDEN. Le rôle que les adolescents du comité des experts ont joué dans le camp de vacances de cette année en est une illustration. Ils se sont investis dans l'éducation et la formation des plus jeunes car pour E.1 « *il est plus facile d'inculquer un savoir à un enfant par ses pairs que par un adulte* ».

Leur implication dans les diagnostics de la situation des enfants (grâce à leurs études sur le terrain), dans l'exécution, l'évaluation de leurs activités et dans la prise de décision renseigne sur la place qu'EDEN accorde à la participation et à l'intérêt supérieur des enfants.

Nous rappelons que tous les clubs écoles et quartiers et le comité des experts ont chacun un bureau et élaborent un plan d'action. Ils planifient eux-mêmes leurs activités et lors des manifestations officielles, ils animent et écrivent leurs propres discours lors des cérémonies officielles. Selon E.Exp.1, c'est la participation et les informations qu'ils ont sur les textes relatifs aux droits des enfants qui font qu'ils sont :

*« Largement au-dessus de leurs camarades des autres organisations et se distinguent dans les conférences, ateliers et séminaires portant sur les droits de l'enfant ».*

Pour ce qui est de la gestion de leurs activités, E.16 disait que *« si on doit faire une présentation ou un sketch, je ne fais que proposer le thème et faire la supervision, c'est à eux de faire la réalisation »*.

D'un autre côté, la participation des enfants permet de déceler le potentiel chez certains d'entre eux. Ainsi, c'est à travers les activités qu'ont été découvert un jeune talent, un jeune musicien.

Il a réalisé deux maquettes et il participe à l'animation de manifestations d'EDEN.

La participation est pour les enfants un moyen de formation à la vie adulte et citoyenne afin de les aider à être bien intégrés dans le système et de promouvoir la prise de bonnes décisions.

C'est cette participation et responsabilisation des enfants de EDEN qui font dire à E.19 que :

*« Nos enfants n'ont aucun problème pour s'exprimer en public, animé des causeries »*.

EDEN a misé très tôt sur l'implication, l'engagement et la responsabilisation des enfants.

Néanmoins E.5 attire l'attention sur le revers de médaille de la participation des enfants. Il a peur qu'on *« Utilise beaucoup trop les enfants au nom de la participation »*.

Il dit falloir veiller à ce qu' *« On ne brûle pas des étapes du développement des enfants car ce sont tous des élèves qui doivent plus se concentrer sur leurs études »*.

Les programmes prennent aussi en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ; c'est pourquoi les enfants EDEN sont impliqués dans la prise de décision et les activités les concernant. Les enfants ont accès à l'information appropriée dans le cadre des séminaires et des causeries. Le principe est bien intégré chez les membres de l'association car selon E.10 *« s'ils devaient choisir entre les enfants et EDEN, ils choisiraient les enfants car EDEN est une organisation qui peut disparaître alors qu'il y aura toujours des enfants. D'ailleurs EDEN « n'existe que pour les enfants »*

## Les enfants d'Eden marchent contre la corruption dans le département de Guédiawaye



Source album Eden 2021

### 3-2- la PARTICIPATION DES MEMBRES D'EDEN

Elle a été appréciée à travers le système de responsabilité et de motivation

#### 3-2-1 - SYSTEME DE RESPONSABILITE.

Le système de responsabilités qui est une source d'efficacité est défini selon Gilles GENDREAU (2001) comme « *l'ensemble des exigences ou tâches réelles reliées à des rôles délimités et nécessaires au fonctionnement des activités ou d'un service* »<sup>41</sup>. A en croire GENDREAU, un bon système de responsabilités est assujéti à certaines conditions :

- l'acceptation
- d'objectifs communs ;
- la définition des tâches ;
- Et le partage des tâches.

L'acceptation d'objectifs communs est une réalité à EDEN. En effet, la plupart des activités sont prévus dans le Plan d'Action élaboré par les membres de l'association, et les objectifs sont discutés et acceptés au préalable par les membres.

---

<sup>41</sup> GENDREAU, Gilles. (2001). « Jeunes en difficulté et intervention psycho éducative ». Québec. Ed Science et Culture.

Quant aux tâches, elles sont selon E.1 « *bien identifiées et définies surtout au niveau de l'équipe dirigeante* ».

L'existence et la connaissance du Plan de Travail Annuel et du chronogramme pour chaque activité renseignent sur le contenu et l'agencement des activités.

Une fois que les tâches sont bien définies, il s'agit de considérer ensuite les critères de satisfaction, c'est-à-dire les critères pour pouvoir prétendre à tel poste. Au niveau de EDEN, tous les interviewés sont d'accord sur le fait que pour accéder à un poste, les principaux critères sont « *la disponibilité* » et la « *compétence* ».

L'organisation doit revoir le critère de disponibilité car certains responsables ne sont pas à temps pleins au service d'EDEN.

À chaque fois qu'il y a un poste à pourvoir, il est fait un appel à « *candidature au niveau interne* », avec une description du poste par le secrétariat personnel. C'est au niveau de cette nouvelle structure qu'on réceptionne et sélectionne les dossiers de candidature. Au niveau d'EDEN, il y a donc un système de responsabilités bien élaboré, qui se fait selon E.18 sur « *des bases démocratiques* ».

Néanmoins il y a le fait que le libellé « *appel à candidature interne* » limite le caractère démocratique de ce choix. C'est cela d'ailleurs qui fait que les membres du Réseau des Éducateurs aux Droits de l'Enfant (REDEN) se sentent un peu mis à l'écart dans la gestion de l'organisation mère. Ils doivent pouvoir accéder aux instances de décision car pour eux EDEN n'est plus « *cette petite organisation créée par un groupe d'amis, c'est une ONG qui a une envergure nationale et internationale : elle doit s'ouvrir pour permettre à tout le monde d'apporter sa contribution* ».

Selon le responsable du réseau, les éducateurs et moniteurs membres du réseau ne se sentent pas impliqués dans la gestion de l'organisation ce qui va à l'encontre de l'équité.

Le REDEN suggère une plus grande responsabilisation de ses membres, une décentralisation du réseau à l'intérieur du pays mais aussi et surtout une implication des chefs d'établissements. Cela permettra selon E.3 « *de tenir compte des programmes de EDEN dans la programmation des activités dans les établissements scolaires ; en effet, certains enseignants sont souvent coincés par leur directeur qui ne jugent pas nécessaire de les libérer pour qu'ils puissent participer aux activités de EDEN* ». Cette responsabilisation permettra aussi de protéger les enfants membres des clubs écoles. Il poursuit en affirmant qu'un enfant de leur école qui était

parti à une manifestation organisée par EDEN a été sanctionné parce que ce jour-là, ses camarades avaient fait une évaluation. S'ils avaient été informés de l'activité *« ils aurez pu faire quelque chose mais tel n'était pas le cas »*.

C'est cette indisponibilité qui fait que certains membres font partie du Secrétariat Permanent, du bureau exécutif et se retrouvent comme chargés de cours dans le centre socio-éducatif. Par ailleurs, le cumul qui se trouve être une réalité à EDEN renseigne sur le système de responsabilisation. Éviter ce fait pourrait faciliter l'implication de certains qui pensent que

*« EDEN est géré par un groupe restreint »*.

Du fait de l'envergure des programmes, il arrive que L'ONG Eden fasse appel à des volontaires et mobilise les responsables des autres programmes. L'implication de tous dans les camps de vacances en est une parfaite illustration.

La responsabilisation ne se limite pas simplement aux encadreurs. Les enfants qui sont les principaux bénéficiaires se chargent de la gestion de leurs activités au niveau des clubs et du comité des enfants experts. Chaque club école ou quartier et le comité mettent en place un bureau, élaborent des programmes, l'exécutent et l'évaluent. Mieux, il se fait sentir l'implication de la communauté dans le fonctionnement des organisations des enfants car l'élection de leur bureau est faite sous la présence du chef de quartier ou de l'imam, de quelques notables et des encadreurs qui habitent le quartier.

Une fois responsabilisés, les acteurs d'EDEN ont une certaine autonomie dans la mise en œuvre de certaines activités et dans la prise de décisions concernant leur programme ou département. C'est cela qui fait dire à E.7 que : *« nous sommes très libres dans nos activités. La plupart des gens qui se sont engagés à l'EDEN, le sont par rapport à une mission, une idéologie, une foi en l'enfant mais pas en l'organisation »*.

Cette idée est renforcée par E.4 qui dit que : *« pour chaque activité, chacun a un mot à dire, une position à défendre, c'est pourquoi d'ailleurs, nos réunions sont souvent très houleuses. Mais quel que soit l'ampleur des contradictions, nous n'oublions jamais que nous sommes une famille ou un groupe d'amis qui doit travailler dans l'intérêt de l'enfant »*.

Il est certes important d'avoir une certaine autonomie d'action pour ne pas mettre les intervenants dans un carcan, mais il est aussi important d'encadrer cette autonomie pour ne pas verser dans l'anarchie ou le laisser-faire.

### 3-2-2- SYSTEME DE MOTIVATION.

La motivation comme indiquée par Pascal et Xavier PAPILLON (1999) « *permet aux acteurs de dégager plus ou moins de puissance, de détermination, d'actions créatrices en vue de réaliser leur mission* »<sup>42</sup>.

Au niveau de l'organisation EDEN, il existe une politique de motivation tournée vers les encadreurs et également vers les enfants.

Avec la mise en place du secrétariat permanent, il y a passage d'une approche basée sur le bénévolat à une approche basée sur la rémunération. Actuellement, treize (13) membres de cette organisation reçoivent tous une indemnité mensuelle pour le travail pour le compte du SP, et du centre socio-éducatif. C'est avec les appuis institutionnels parfois aléatoires des partenaires qu'EDEN parvient à indemniser ce personnel. Les bénéficiaires jugent néanmoins cette indemnité très en deçà de leurs aspirations et souhaiteraient un jour la voir revue à la hausse. Cette indemnité qui est source de motivation pour certains, est conçue pour d'autres comme une source de désengagement de certains membres car selon E9 : « *il n'y a plus de bénévolat, on attend tous des membres du secrétariat permanent qui sont payés pour faire le travail* ».

Le degré d'engagement entre les membres d'EDEN diffère car si certains évoquent la nécessité d'être motivé financièrement, d'autres recherchent une satisfaction personnelle.

C'est à cet effet que E.16 affirme que : « *je suis un produit de EDEN, EDEN c'est moi, donc je fais l'encadrement des enfants par devoir* », et c'est au tour de E.7 renforcer en disant que :

« *J'ai fait l'école buissonnière faute d'encadrement, c'est pourquoi je me donne à EDEN pour que mes frères et sœurs ne vivent pas mon expérience* ».

Pour les membres simples, il peut arriver que leur participation à certains programmes soit motivée comme c'était le cas pour le vote des enfants. En plus de la motivation financière, celle verbale est utilisée surtout à l'occasion des réunions ou des évaluations où la personne morale adresse des félicitations et encouragements à la suite de l'exécution d'un programme ou d'une activité.

Pour ce qui est des enfants aussi, EDEN a prévu un système de motivation basé sur des renforcements positifs verbaux, les goûters qu'on leur donne, les cadeaux donnés aux élèves

---

<sup>42</sup> PAPILLON, Pascal., et Xavier. (1999). « Traité de stratégie à l'usage de l'enseignant », Chronique sociale. Lyon Janvier

membres de l'organisation qui obtiennent les meilleures moyennes dans leurs écoles et lors des camps de vacances.

#### **4- AMÉLIORATION DE LETAT DES CONNAISSACES.**

La plupart des activités qu'EDEN met en œuvre parte du vécu de ses membres mais aussi de la recherche.

##### **4-1- LE VÉCU.**

Ce qui fait la particularité de l'organisation EDEN, c'est que tous les membres ont vécu et grandi dans les localités. Cette situation explique qu'ils soient informés de beaucoup de faits se déroulant dans leur milieu. C'est cela qui a fait dire à E.15 que : *« notre chance, c'est que nous sommes tous de la localité, nous avons vécu certains problèmes et nous voyons au quotidien la situation dans laquelle les enfants vivent dans les quartiers »*.

E.4 renforce en affirmant *« qu'il n'y a pas de décalage entre ce que nous avons vécu et ce que nous essayons de combattre »*. Les précurseurs des camps de vacance sont partis du constat selon lequel, *« durant les grandes vacances, du fait de l'oisiveté des enfants, ils étaient tout le temps à la plage parce que les parents n'avaient pas les moyens de les envoyer en colonies de vacances. C'est pourquoi il y avait beaucoup de noyades »*. C'est ainsi que pour combattre ce phénomène, ces jeunes ont émis l'idée d'organiser des camps de vacances pour retenir les enfants.

Les programmes et activités de sensibilisation sur le paludisme sur et l'importance des moustiquaires sont partis du constat de la prolifération des eaux stagnantes surtout après les inondations. C'est ainsi que EDEN organise souvent des investissements humains pour faire du « set settal » (séance de nettoyage) dans les lieux publics ainsi que dans tous les quartiers.

C'est aussi le constat sur le nombre d'enfants qui n'ont pas pu faire leur examen d'entrée en sixième faute de pièces d'état civil, qui a été à l'origine de la recherche portant sur les enfants qui n'ont pas été inscrits à l'état civil et du programme « enregistrement à la naissance ». Pour avoir une compréhension plus fine des phénomènes, il est nécessaire de faire des études de terrain comme c'est le cas à EDEN.

##### **4-2 - LA RECHERCHE.**

Dans le cadre de ses activités, l'organisation EDEN accorde une importance particulière à la recherche action. C'est ainsi que des études sur les thèmes suivants ont été faites :

- le recensement des enfants non-inscrits à l'état civil ;

- les violences faites aux enfants en milieu scolaire et extra-scolaire au Sénégal au niveau des départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- le VIH Sida dans la région de Dakar : perception et contribution des enfants dans la lutte contre le phénomène

Selon E.22 « *toutes ces études ont été réalisées par le comité des enfants experts sous la supervision de leurs encadreurs* ». Et E11 renforce « *en disant que cette évaluation permet à EDEN de connaître les problèmes et les besoins des enfants, d'identifier les cibles, de fixer des objectifs et de mettre en place des mécanismes bien pensés pour réaliser sa mission* ».

De par ces études, la structure joue un rôle important dans l'amélioration des connaissances sur les droits des enfants. Elles sont le point de départ de nouveaux programmes ou de nouvelles activités.

## **5 - LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ONG EDEN.**

Il est nécessaire d'abord de montrer le contexte d'élaboration d'une politique de protection, les axes de la politique et la mise en œuvre de sa politique.

### **5-1- CONTEXTE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION.**

Depuis sa création le 27 Septembre 1995, l'organisation éducation et développement de l'enfant s'est toujours souciee d'abord du sort des enfants de son environnement plus précisément ceux de la commune de Wakhinane Nimzatt dans le département de Guédiawaye. Cette commune de la banlieue présente toutes les caractéristiques qui pourraient compromettre le développement normal de l'enfant à savoir la mendicité, les enfants de la rue, les enfants charretiers, les enfants victimes du double flux surtout à travers lesquels Eden avait fait un travail remarquable avec l'instauration des cours de renforcement qui avaient impacté visiblement sur les résultats des enfants fréquentant surtout le complexe scolaire K.M.D.K(Khaly Madiakhaté Kala A.B.C) , et les enfants exclus du système éducatif qui se reconvertissent inévitablement en enfants de la rue. En plus les conditions de précarité et de pauvreté extrême de certains parents qui ne pourraient pas assurer les besoins élémentaires à leurs enfants.

C'est fort de ces constats douloureux que l'organisation EDEN organise depuis plus de deux décennies différentes activités allant des camps de vacances qui sont des cadres d'épanouissent et de surveillance contre les effets négatifs du milieu notamment les violences, les pratiques néfastes comme la négligence et l'exploitation des enfants ; en passant par la mise en place des clubs

écoles et quartiers qui constituent des creusets d'échange, de formation sur les droits de l'enfant voire même de préparation à la vie citoyenne. Il faut ajouter à ces divers cadres de promotion des enfants, une multitude de séances de sensibilisations et de formations portant sur les droits de l'enfant que l'organisation EDEN ait toujours initiées au bénéfice des différents acteurs de la zone dans le but de développer une conscience citoyenne.

Ce qui justifie remarquablement qu'Eden occupe une place de référence dans le domaine de la protection et la participation attestée par différents résultats appréciés différemment aux niveaux national et international.

Cette véritable politique de protection voit son heure lorsque l'ONG EDEN scelle le partenariat avec l'ONG Terre des hommes Suisse qui dispose d'une politique de protection de l'enfant découlant d'un exercice de consultations, de rencontres et d'échanges entre les responsables, travailleurs et bénévoles.

Cette politique de protection de l'enfant mise en place par l'ONG Terre des hommes Suisse va inévitablement influencer et pousser toutes les organisations partenaires à avoir une politique de protection.

C'est dans cette perspective que l'organisation Eden avait élaboré sa politique de protection de l'enfant.

## **5-2- POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT PROPREMENT DITE DE L'ORGANISATION EDEN.**

Cette politique de protection concerne toutes les instances et les structures de l'organisation EDN, qui s'approprient et conduisent toutes leurs actions de tous les jours contre les atteintes faites aux enfants.

Étant donné que tous les enfants jouissent des mêmes droits à la protection contre les abus et l'exploitation. Ce qui prouve que la situation des enfants doit être améliorée à travers la promotion de leurs droits, tels que stipulés dans la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, notamment le droit d'être à l'abri de l'exploitation.

Ainsi l'Organisation EDEN engage tous les partenaires et acteurs qui travaillent et collaborent avec elle pour la mise en œuvre de cette politique de protection de l'enfant.

Cette politique s'inscrit dans un cadre local qui s'efforce de respecter les réalités socioculturelles du milieu et elle veille à respecter les principes, les valeurs et les croyances de l'organisation Eden.

C'est pourquoi, l'ONG Eden œuvrant dans la promotion et la protection de l'enfant, veut apporter sa contribution pour préserver la sécurité, le bien-être des enfants.

La politique de protection de l'enfant de l'organisation Eden s'appuie sur trois axes à savoir la prévention, la prise en charge et la promotion.

#### □ L'axe prévention

La prévention demeure l'un des premiers axes pour bien mener une bonne politique de protection de l'enfant. Elle consiste au sein de l'organisation à éveiller et à conscientiser tous les membres sur les normes de la protection. Cette prévention se traduit par des séances de sensibilisation et de formation de tous les membres des différentes structures pour qu'ils puissent connaître et véhiculer les instruments de protection à partir desquels chacun saura comment faire pour protéger l'enfant.

Pour ce faire, il est important que l'Organisation EDEN continue de veiller sur l'éducation, la santé et l'environnement social des enfants.

Il s'agit d'abord du centre socio-éducatif qui abrite le premier cadre direct d'accueil des enfants où certains paramètres éducatifs doivent exister pour assurer la réinsertion des enfants en situation de vulnérabilité. Ensuite il faut informer et outiller les enfants des clubs des écoles et des quartiers pour que ces derniers soient prêts à savoir les normes de protection enfin il ne faut pas occulter le rôle préventif que doit jouer la cellule de protection des enfants à travers les campagnes de sensibilisation et de partage.

Tout ce travail de prévention est piloté par le responsable du département de la protection de l'organisation EDEN, qui se trouve être l'élément central du dispositif de protection des enfants en même temps il est le premier individu à informer tous les membres et tous les acteurs qui s'intéressent sur la question de la maltraitance des enfants. EDEN développe la capacité d'offre de service pour prévenir les formes de violence, l'exploitation et les mauvais traitements que connaissent les enfants de ces différentes zones d'intervention. En plus, elle augmente le nombre des volontaires et des encadreurs opérationnels sur le terrain pour la cause des droits de l'enfant puis ils seront en mesure d'intervenir en cas des enfants en difficulté afin de garantir le droit des enfants à la survie, au développement et au bien-être.

## □ L'axe prise en charge

Cet axe de prise en charge est presque inexistant au sein de l'organisation à l'exception de quelques appuis ponctuels.

Faute de moyens financiers et matériels pour le moment, l'organisation EDEN tente de répondre à certaines exigences pour une bonne prise en charge des enfants en difficulté. Elle est à cet effet membre des deux CDPE (comité départemental pour la protection de l'enfant) respectivement des départements de Pikine et de Guédiawaye à travers lesquels elle tisse des liens avec les différents centres d'accueil existants dans le but de référer les enfants extrêmement violentés. Partant, l'organisation EDEN dans ce volet, s'inscrit dans un système intégré avec un certain nombre d'organisations de la société civile, qui travaillent sur la problématique de l'enfance.

Elle s'efforce sans compter toujours à privilégier une démarche participative lors de ses différentes interventions en faveur des enfants en difficulté.

Mieux, l'organisation EDEN joue pleinement son rôle pour une prise en charge des enfants en état de vulnérabilité poussée parmi ceux-ci nous pouvons remarquer fréquemment les enfants exploités sexuellement, les enfants de la rue qui n'ont pas de logement et ceux qui ne bénéficient pas d'une assistance juridique lorsqu'ils sont en conflit avec la loi. Pour éviter de telle situation, EDEN axe et consolide ses différentes activités découlant des programmes et des projets pour réduire la mendicité et l'errance des enfants par le biais de l'éducation et crée de surcroît un environnement protecteur en améliorant leur santé, leur niveau instruction en un mot lutter contre la pauvreté.

Par conséquent, il est impératif que tous les membres de l'équipe du secrétariat permanent connaissent et maîtrisent les différentes phases de la prise en charge d'un enfant.

- Identification de l'enfant en situation de vulnérabilité/danger, victime ou en conflit avec la loi (information préoccupante, rencontre de l'enfant, lère écoute) ;
- Prise en charge d'urgence de l'enfant (mise à l'abri);
- L'étude de la situation personnelle de l'enfant ;
- L'évaluation de la situation familiale de l'enfant et de son environnement ;
- Les alternatives pour le placement de l'enfant en dehors de leur famille ;

- La réintégration sociale, éducative ou professionnelle de l'enfant ;
- Le suivi de l'enfant après son retour ;
- Le soutien au développement des capacités parentales et communautaires.

□ L'axe promotion

L'organisation EDEN a fait des efforts considérables dans l'axe de la promotion avec des résultats significatifs qui ont impacté sur la vie de certains enfants à travers les clubs d'éducation aux droits de l'enfant (clubs EDEN).

Cependant le travail reste à parfaire, ce qui suppose une redynamisation des clubs d'écoles et de quartiers pour mieux vulgariser les droits de l'enfant en général.

Ces mesures de promotion cherchent à améliorer les connaissances des enfants et de leurs familles sur les axes de protection, de lutter contre les mauvais traitements et de les préparer à être des citoyens capables d'assumer leurs responsabilités. L'organisation EDEN renforce et augmentera sa capacité d'insertion et de réinsertion scolaire au bénéfice surtout des enfants en situation de vulnérabilité.

Elle démultiplie et renforce les formations des éducateurs et des encadreurs des clubs aux droits de l'enfant. Elle active sur le périmètre des zones d'intervention de la banlieue, le réseau des femmes marraines et l'association pour le développement des orphelins pour qu'ils conduisent régulièrement des campagnes de sensibilisation sur la participation et la protection des enfants.

Il convient de préciser que toutes ces actions de promotion et de protection exécutées en faveur des enfants de la banlieue par l'organisation EDEN, pourraient être davantage renforcées avec l'appui des partenaires l'accompagnant durablement pour leur bien-être

## **6- LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION**

Ici est abordée comment l'organisation Eden matérialise ces différentes politiques protection mises en œuvre pour participer dans la protection des enfants. Cette appréciation est en droite ligne de la mission de l'organisation. Pour atteindre son objectif, EDEN a structuré les enfants en clubs et réseau, organise des camps de vacances, dispose d'une école, d'un centre d'accueil socio-éducatif, le réseau des femmes marraines et l'association pour le développement des orphelins.

### **6-1- L'ORGANISATION DES ENFANTS EN CLUBS EDEN.**

Les clubs EDEN et les clubs quartiers sont environ au nombre de 32 et comptent plus 2000 enfants dans le département de Guédiawaye.

Pour chaque club, école ou quartier, un bureau est mis en place et géré par les enfants ainsi qu'un plan d'action qu'ils exécutent eux-mêmes avec l'appui du comité des enfants experts et la supervision des encadreurs dans les quartiers et des REDEN (Réseau des Éducateurs des Droits de l'Enfant) dans les écoles. Les enfants déroulent des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour le respect des droits de l'enfant en général. Ils organisent des formations et des sensibilisations sur les thèmes comme : la violence, l'enregistrement à la naissance, la santé, la mendicité, la sexualité, l'adolescence, la scolarisation des filles ; ils encouragent aussi la participation des enfants à travers des conférences, des causeries, des marches et kermesses, des animations socio-éducatives, des activités sportives, d'assainissement, des ateliers de chants et de théâtre. Ces clubs sont des cadres de formation et de participation des enfants pour le respect, la promotion des droits de l'enfant et l'accomplissement de leurs devoirs. Les enfants élaborent et exécutent eux-mêmes leurs activités.

E.6 confirme cela en ces termes : *« Je ne fais qu'un accompagnement, si on doit faire un sketch ou une pièce de théâtre, je choisis le thème et je les laisse faire. La formation qu'ils ont reçu sur les droits de l'enfant et le plaidoyer fait que je n'ai généralement pas beaucoup de changements à faire sur ce qu'ils proposent ».*

L'ouverture des activités des clubs EDEN est organisée chaque 20 novembre, consacrant la Journée Internationale des Droits de L'Enfant alors que la clôture des activités des clubs se fait tous les 16 juin, qui est la Journée de L'Enfant Africain. Les enfants jouent un rôle important dans la promotion des activités d'EDEN et le recensement des enfants qui désirent bénéficier de l'encadrement de l'ONG. Les 32 clubs forment le réseau des Clubs Eden qui favorise selon E.14 *« Le partage et le contact entre les enfants et l'organisation-mère ».* En plus des clubs, il y a le comité des enfants experts constitué de 25 enfants qui justifient d'une certaine maîtrise et expérience en droits de l'enfant. EDEN se soucie dès à présent de la spécialisation de ces enfants et pour cela, a identifié des domaines (éducation, mendicité, enregistrement à la naissance, violence, santé) dans lesquels chaque enfant doit s'inscrire. Ces domaines permettent aux enfants de réaliser leur rêve car ils choisissent de s'inscrire dans le domaine qu'ils veulent et c'est ainsi que E.Exp 13 disait que : *« j'ai choisi la santé car je veux relever un défi, je veux être docteur comme mon père ».*

C'est d'ailleurs ces clubs et ces comités qui font la réussite d'Eden la création des clubs qui sont selon E 12 : *« la marque de fabrique de L'ONG EDEN »* était un prétexte et un moyen pour la vulgarisation des droits de l'enfant. Pour pouvoir jouer ce rôle de promotion et de protection de l'enfant.

C'est ainsi que EDEN a eu à former ou à encadrer plus de deux mille (2000) personnes (enfants et encadreurs) à travers des séminaires mais aussi par la pratique. C'est ainsi que des formations ont été faites sur les droits de l'enfant, la programme basé sur les droits de l'enfant, sur le plaidoyer et la participation, la violence faites aux enfants, l'enregistrement des naissances, sur le VIH SIDA, sur les techniques de communication et de recherche, le monitorat des collectivités éducatives, le secourisme, l'éducation inclusive, l'entreprenariat jeune, la gestion financière et gestion de projet et en techniques de résolution des conflits

L'organisation joue un grand rôle dans la formation et le renforcement des capacités de ses membres et des enfants. Si on en croit E15 l'éducation et la scolarisation des enfants sont leur priorité c'est ainsi qu'il disait qu'« à EDEN l'éducation des enfants est prioritaire et nous veillons à ce que nos enfants font de bons résultats. Nous faisons un encadrement et nous exigeons qu'ils nous donnent leurs bulletins de notes surtout pour les enfants experts ».

En plus des clubs qui sont des cadres d'éducation et de formation, EDEN a jugé nécessaire de mettre en place un centre socio-éducatif et une école pour promouvoir l'égalité des chances et l'accès à une éducation de qualité.

Depuis 2002, Eden ONG célèbre la journée des droits de avec la Rentrée scolaire des Clubs

EDEN qui marque le démarrage officiel de leurs activités. Cette année le thème retenu est "Protection des enfants dans le contexte de la Covid 19: Les Clubs EDEN s'engagent. Des kits de protections ont distribués aux différents Clubs.

### **Célébration du 31<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et de la 19<sup>ème</sup> Edition de la rentrée des clubs Eden**



Source Album Eden 2020

## **6-2- LE CENTRE SOCIO-EDUCATIF.**

Comme son nom l'indique, EDEN se préoccupe du droit à l'éducation et à la formation de l'enfant comme précisé dans les articles 28 de la Convention des Droits de L'Enfant et 11 de la CADBE. Le slogan « éduquer les enfants, c'est éduquer les adultes de demain » constitue la ligne directrice de l'organisation. L'E.Expt.10 considère EDEN comme « *un cadre de responsabilisation et une structure éducative, formative et de participation des enfants* ».

Pour favoriser le maintien des enfants à l'école et leur encadrement et participer à l'amélioration de l'éducation des enfants à Guédiawaye, EDEN a mis en place le CEDIF (Centre d'Education, de Documentation, d'Information et de Formation). Le centre socio-éducatif a pour objectif de récupérer les enfants qui n'ont pas été à l'école ou ceux qui n'y sont plus et d'appuyer ceux qui ont des difficultés scolaires à travers des cours de renforcement.

On retrouve dans ce centre différents niveaux : une maternelle pour la petite enfance, un niveau primaire et un secondaire surtout avec des cours de renforcement. La qualité de l'encadrement se mesure selon E.15 sur le fait qu'il est enregistré « *des enfants qui quittent le public pour s'inscrire à l'école EDEN*».

Cette pratique renseigne sur la confiance que la communauté éprouve envers l'association EDEN et son centre socio-éducatif. Il confirme aussi le slogan du centre : « *nous agissons sur la qualité des enseignements pour un meilleur rendement* ».

Pour favoriser l'éducation et aux loisirs, EDEN a mis aussi en place des camps de vacances et ado.

## **6-3- LES CAMPS DE VACANCES.**

À Guédiawaye comme dans la plupart des banlieues ou "zones défavorisées" existe un défaut notoire de supervision surtout pour les enfants. Cette situation expose les enfants à des phénomènes comme le vagabondage, les noyades surtout durant les grandes vacances, et la violation de certains de leurs droits (exemple des enfants charretiers, en expansion à Guédiawaye). Conscient de la nécessité de protéger les enfants contre les fléaux, EDEN a senti le besoin d'organiser des camps de vacances pour occuper de manière utile les enfants. C'est ce qui fait chaque année Eden organise des camps de vacances. Selon E .22 « *l'objectif des camps est de maintenir et de renforcer le niveau des élèves* ». Les camps de vacances sont organisé ainsi : le camp des enfants (qui regroupent les enfants de 05 à 13 ans) et le camp des ados (qui regroupe les enfants de 14 à 18 ans).

### 6-3-1 LE CAMPS ENFANT

L'organisation EDEN a misé très tôt sur les enfants pour réussir son pari, elle a mis le focus sur leur formation. Pour cela elle utilise à une approche révolutionnaire basée sur la participation des enfants et selon E .19 « *les camps sont de véritables terrain ou les enfants participent à tous les activités* »

Les activités du camp tournent autour :

- d'activités pédagogiques (grammaire, calcul, conjugaison, éducation civique, français...)
- des animations socio-éducatives, lors des après-midi du camp pendant lesquels on essaie de joindre l'utile à l'agréable.

C'est ainsi que sont créés des « *classes de chants* » et des « *coins de groupe* » où les enfants sont regroupés pour participer à ces différentes activités. Ces coins de groupe ou classes de chants permettent à travers des chants, poèmes, sketches, etc. de créer avec les enfants des activités et d'exploiter le thème choisi pour le camp et tournant toujours autour de l'enfant à travers:

- des contes et l'exploitation des proverbes, la sensibilisation sur la citoyenneté, les droits de l'enfant et les valeurs culturelles sont ainsi des pratiques que l'on retrouve dans les camps de vacances ;
- des activités comme, les feux de camp, les "yendu", les sorties, des discussions sur la santé et l'hygiène etc. ;
- le sport à travers les mini-olympiades, qui permettent de développer les aptitudes physiques de l'enfant et de détecter des talents dans des disciplines comme football, l'athlétisme, la lutte, le handball, etc. ;
- les activités manuelles organisées en fonction de l'âge de l'enfant.

Ces dernières tournent autour de la peinture, du dessin, du couper coller, le péllage, du sablage et portent sur la confection de chaussures, de bougies en œuf, de balais magiques, de lampes de chevet, etc.

Ces productions des enfants sont exposées lors de la fête de clôture des camps. Les activités manuelles développent entre autres chez l'enfant l'esprit de créativité et d'imagination, et lui permettent selon E.14, monitrice des collectivités éducatives, « *de savoir bien utiliser ses mains, de développer son esprit de créativité et ses capacités de concentration* ».

Ces activités récréatives et de loisirs accrochent tellement les enfants qu’au lieu d’arriver à l’école à 16 heures, ils y sont déjà presque tous à 15 heures.

EDEN récompense les enfants et met l’accent sur leur performance ce qui procure selon GENDREAU (2001) la « *compétence mais aussi l’engagement* »<sup>43</sup>.

De ce fait, pour éviter toute rupture dans l’encadrement des adolescents, EDEN a créé les « camps ado ».

### **Camps de vacances 2021 camp enfants de l’école kawsara de Guédiawaye démarrage des olympiades**



Source mémoire de Samba BADIANE

### **Camps de vacances 2021 camp de l’école kawsara de Guédiawaye travaille manuelle des enfants**



Source mémoire de Samba BADIANE

<sup>43</sup> GENDREAU, Gilles. (2001). « Jeunes en difficulté et intervention psycho éducative ». Québec. Ed Science et Culture.

### 6-3-2 LES CAMPS ADOS.

Pour ne pas laisser en rade les adolescents dans l'encadrement, EDEN a mis en place d'un programme spécial pour les adolescents s'explique par les besoins spécifiques des adolescents. En effet l'adolescence constitue l'une des étapes les plus déterminantes et peut être même la plus complexe de la vie. C'est une période pendant laquelle l'individu assume de nouvelles responsabilités et fait l'apprentissage de l'indépendance ainsi que l'affirmation de son identité. Ils sont ainsi particulièrement affectés par leur environnement. L'organisation a eu à organiser un « camp ado expérimental » en 2003 et depuis, elle reproduit chaque année cette expérience. Les activités de ces camps tournent autour des axes suivants :

- le renforcement des capacités des adolescents surtout avec le PRECADOS. Du fait de la délicatesse de la période de l'adolescence et du rôle de ces enfants, il est organisé des cours, des causeries sur l'adolescence, le développement de l'homme, la délinquance juvénile, la drogue, la santé préventive, le secourisme, l'hygiène, la dynamique de groupe, les techniques de rédaction, de lecture, etc.;
- des cours de renforcement scolaire pour améliorer ou maintenir le niveau des adolescents avec les révisions sur les disciplines comme les mathématiques, le français, les sciences physiques, les sciences naturelles, l'anglais, etc.;
- des cours théoriques et pratiques en informatique ;

Des projections de films et les exposés portant sur des sujets tels que : la famille, la discipline, le programme de renforcement des capacités, les habits indécents, le mariage, la télévision etc.;

- des animations socio-éducatives comme le sport, les jeux de l'esprit etc.;

La formation de ces adolescents occupent une place très importante pour EDEN ; c'est pourquoi il faut selon E.5 faire « *un transfert des compétences sur ces enfants car ces derniers devront assurer la suivie et la pérennisation de l'organisation* ».

Leur expertise dans le domaine des droits de l'enfant et surtout leur participation n'est plus à démontrer. La gestion du dernier camp de vacances par les enfants, leur sollicitation au niveau national, sous régional et international (participation aux différentes rencontres d'enfants organisées dans le monde) confirme cette assertion. Parmi ces adolescents, vingt-cinq (25) d'entre eux forment le comité des experts. Pour être membre de ce comité, il faut selon

E.19 « *faire preuve d'une bonne maîtrise des textes relatifs aux droits de l'enfant, avoir une bonne moyenne scolaire, avoir duré au niveau de EDEN et respecter le code de conduite* ».

#### **6-4. LE RESEAU DES FEMMES MARRAINES ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ORPHELINS.**

Dans ce réseau l'organisation met en œuvre des programmes et activités pour venir en aide et encourager les tutrices des orphelins et enfant « talibés » parrainé par Eden c'est dans cette angle nous pouvons comprendre les propos E.18 « *Promouvoir la protection de l'enfant à travers le renforcement des capacités économiques des familles vulnérables* ».

Cette activité entre dans le cadre du projet "Une tutrice : Une Activité Génératrice de Revenus Nous pouvons cela va encourager les marraines à s'investir davantage dans la prise en charge et dans la protection des orphelin et enfant talibés pour l'amélioration de leurs conditions de vies.

Le Réseau des marraines de l'EDEN s'engage dans la lutte contre les Violences basées sur le genre contre les violences faites aux femmes et aux filles, le réseau des marraines pour la protection de la femme et de l'enfant de l'ONG EDEN organise souvent des panels, causerie avec les autorités locales les GIE les associations adolescentes « les badienou gox » les leaders religieux etc. ... pour des sensibilisations et des études de cas dans le contexte de découvrir des cas de viol ou de maltraitance faites aux enfants mais particulièrement faites aux filles .

Ce réseau participe à la recherche active de l'organisation car il est un lieu de dénonciation des problèmes grâce à sa proximité avec toutes les organisations de bases populaire. C'est ainsi E.11 nous affirme « *l'organisation est très informés concernant les viols et violences faites enfants parce les marraines sont les premières à être avertie grâce à leur proximités avec certains membre de famille des victimes* ».

#### **La remise de subventions aux tutrices**



**Source Album photo Eden**

**La remise de subventions aux tutrices des orphelins**

**Un panel sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) Du Réseau des marraines d'Eden**

**Jeudi 10 décembre 2020 à la salle de délibération de la mairie de Médina Gounasse**



Source Album photo Eden 2020



## 1.2 RÉALISATIONS DANS LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES VIOLENCES.

- Recherche Action Participative sur les violences faites aux enfants en milieu scolaire et extra scolaires dans la banlieue
- Ouverture d'un bureau d'accueil, d'écoute d'orientation et d'accompagnement des enfants et femmes victimes de maltraitance depuis Mars 2016



- Prise en charge (accueil, écoute, frais médicaux, accompagnement psychosocial, référencement vers des structures spécialisées suivi) de 150 cas (enfants, jeunes, femmes) en situation de vulnérabilité ou victimes de violence
- -Campagne d'information, de sensibilisation et de plaidoyer

## 1.3 PROMOTION DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS DÉFAVORISÉS.

Ouverture du Centre Socio-Éducatif EDEN (préscolaire et élémentaire) depuis 2005

Insertion et réinsertion scolaire de 6352 enfants vulnérables dont 3.521 filles (55,80%)

Donation de 8.500 kits scolaires aux enfants défavorisés notamment aux filles



**Source Eden 2020 document réalisations**

#### **1.4 PROMOTION DE LA DÉCLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL.**

03 études situationnelles dans la banlieue et dans les zones rurales de Thiès, Louga, Fatick, Diourbel

599 acteurs institutionnels et sociaux formés

28.875 enfants non enregistrés identifiés

3.949 cas régularisés au niveau des tribunaux et lors des audiences foraines

65.124 personnes sensibilisées sur l'importance de la déclaration des naissances

21.000 cahiers de quartier, 109.000 imprimés de bulletins, extraits et 1.775 registres de naissance dotés aux centres d'état



Source Eden 2020 document réalisations

### 1.5 PROMOTION DE LA SANTÉ PREVENTIVE.

8.693 personnes sensibilisées sur les mesures préventives de la fièvre hémorragique à virus EBOLA et la conduite à tenir en cas de symptômes suspects

3,550 kits d'hygiène offerts aux populations des zones inondées et inondables

14.750 moustiquaires imprégnées aux populations vulnérables

32.235 enfants, jeunes et femmes sensibilisés sur la prévention du VIH/Sida et le paludisme

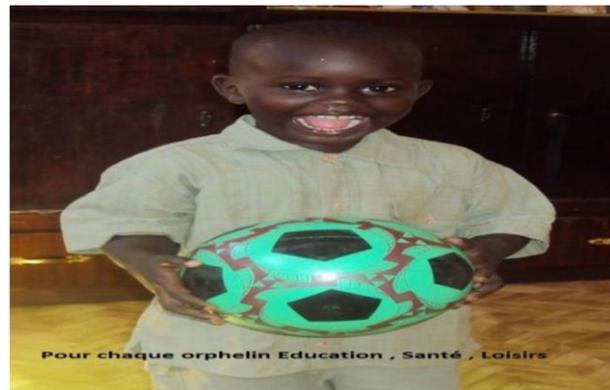


Source Eden 2020 document réalisations

## 1.6 RÉALISATION DANS LE PARRAINAGE D'ENFANTS VULNERABLES.

354 enfants orphelins bénéficient d'une bourse mensuelle pour leur scolarité, leur santé et leurs loisirs

173 élèves de la maternelle du Centre EDEN bénéficient d'une aide pour leurs frais de scolarité, leur renforcement nutritionnel et leur participation à des activités récréatives



Source Eden 2020 document réalisations

## 1.7 AUTONOMISATION DES FEMMES.

Accompagnement de **111** mères et tuteurs d'orphelins pour la mise en œuvre d'une Activité Génératrice de Revenus

Amélioration des conditions de vie de **300** orphelins

**98.09 %** de taux de remboursement des prêts réalisé



Source Eden 2020 document réalisations

## **1.8 VOLONTARIAT ET CITOYENNETÉ.**

Mise en place d'une Brigade Citoyenne des Volontaires de l'EDEN (BRICIVEDEN):

Mobilisation régulière de 150 jeunes pour des actions citoyennes



Source Eden 2020 document réalisations

## **1.9 - PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE.**

01 étude sur le fonctionnement des Comités de Gestion d'Écoles

Rentrée des Clubs EDEN 2018 A SORANO

Mobilisation de plus de 1000 enfants en présence du Ministre de la Bonne Gouvernance et la Protection de l'Enfant, de la Représentante Résidente de l'UNICEF, de l'Adjoint au Préfet de Guédiawaye et des partenaires



Source Eden 2020 document réalisations

### **1.10 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES JEUNES SUR LES THEMATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE.**

15 Décembre 2018 : Journée de partage avec 30 jeunes du mouvement associatif et des partis politiques sur les instruments de mise en œuvre de la politique de l'État en matière de promotion de la bonne gouvernance et de protection de l'enfance



Source Eden 2020 document réalisations

### **1.11 -CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE.**

Les sections universitaires sont des cadres de prolongement de l'action d'EDEN au niveau universitaire regroupe en majeure partie par d'anciens élèves encadrés par l'organisation à travers ses activités socio-éducatives depuis l'élémentaire



**Source Eden 2020 document réalisations**

### **1.12 -CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE.**

Le réseau des marraines pour la protection de l'enfant regroupe plus de 1.500 femmes dans 10 communes de la banlieue de Dakar. Il contribue à la protection des enfants et des femmes contre les violences et les pratiques sociales néfastes et à la promotion de la participation des femmes dans les instances de décision et leur autonomisation



**Source Eden 2020 document réalisations**

### **1.13 -CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE.**

Les antennes régionales ont pour missions , déconcentrées et décentralisées et ont pour missions d'assurer la représentation de l'organisation EDEN au niveau local, de promouvoir les valeurs et principes de base de l'organisation EDEN et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant au niveau local en tenant compte des devoirs de l'enfant et des responsabilités des adultes.



Source Eden 2020 document réalisations

## 2 LES FORCES DE L'ONG EDEN.

### 2.1 - ENGAGEMENT, ENTENTE ET INSTRUCTION DES MEMBRES.

L'extrait de l'objectif général « ...unir toutes les personnes animées d'une volonté ... » montre combien les membres d'EDEN tiennent à l'engagement. Ces jeunes qui sont tous issus du même milieu, se sont engagés à préserver les enfants des maux qu'ils ont vécus dans leur enfance.

C'est pourquoi, à l'origine, ils ont mis l'accent sur l'encadrement des enfants dans les camps de vacances. Il arrivait très souvent que ces jeunes se cotisaient pour pouvoir organiser certaines activités. Ce qui les anime, c'est surtout la volonté d'aider les enfants qui sont caractérisés par une certaine vulnérabilité. Cet engagement se mesure chez E.10 qui affirmait que : « *Si j'avais à choisir entre EDEN et les enfants, je prendrais les enfants* »

Et d'ailleurs un des slogans que le président à l'habitude de lancer aux membres : « *avec ou sans moyens, nous allons faire des activités* » en est une parfaite illustration. C'est dans ce sens que E.16 lançait que : « *Nous allons organiser le camp par devoir, nous ne pouvons pas rester sans camp de vacances* ».

Ces membres qui des gens qui ont une grande expérience dans la vie associative ou dans l'éducation, évoluent dans une entente parfaite basée sur la franchise. C'est dans ce sens que E.14 disait que : « *EDEN est notre deuxième famille, cela veut dire donc que si ça ne marche pas, n'importe qui peut le dénoncer* ». En effet selon E.5 « *S'il y a un problème, c'est au niveau des idées et non des individus. Nos réunions sont souvent houleuses car le principe du « le linge sale se lave en famille » est bien intégré. Quel que soit l'ardeur du débat, nous restons toujours ensemble* ».

Cette entente s'observe dans la densité des relations existantes entre les membres. Cette relation professionnelle est accompagnée par des relations de fraternité et d'amitié. Cet esprit de partage, d'échange sur tout a fait qu'avec le temps les membres ont capitalisé une expérience.

## **2.2 -LÉGITIMITÉ POPULAIRE, NATIONALE ET INTERNATIONALE.**

L'EDEN est une association qui est bien implantée et reconnue dans son milieu. C'est pourquoi le partenaire Plan disait que « *Ce qui différencie EDEN des autres organisations locales, c'est qu'elle a une bonne base populaire* ».

La particularité c'est que tous les membres sont de la localité, « *leur engagement pour servir la communauté et les enfants, leur amour du travail bien fait, leurs sont reconnus* » tel que affirmé par le représentant de Aide et Action.

La délocalisation des actions des clubs dans les quartiers et écoles, l'implication des leaders communautaires, des responsables départementaux du pouvoir déconcentré et décentralisé, font qu'ils sont selon E.19 « *Bien appréciée dans le milieu* ».

Cette légitimité au niveau national est due selon Save the Children au fait que EDEN est :

« *L'une des organisations au Sénégal qui traite de la promotion de la participation. Chez eux, il est noté une participation effective des enfants* ».

C'est cela d'ailleurs qui vaut aux enfants la réalisation des études sur « *les violences faites aux enfants* » dont les résultats ont été présentés à Bamako, Banjul, New York, sur « *le VIH Sida et les Droits de l'Enfant* », et sur « *l'enregistrement à la naissance* ».

Cette force a permis à EDEN de nouer des relations de partenariat avec l'État, les ONG, les institutions internationales, etc.

Cette reconnaissance d'EDEN se matérialise par le fait qu'elle est membre des organisations nationales suivantes :

- le Comité National de l'Enfant ; la CONAFE ;
- le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme ;
- le Comité National de Pilotage du Partenariat Banque Mondiale-État du Sénégal-Société Civile pour le Retrait des Enfants de la Rue ;
- le Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat ;

- le Comité Départemental de Lutte contre l'Exploitation des Enfants contre la Mendicité ;
- le Comité Local de l'Education et de la Formation (CLEF) de Wakhinane Nimzatt

### **3 LES FAIBLESSES DE L'ONG EDEN.**

Comme toute organisation EDEN a des forces mais elle n'est pas sans faiblesses.

#### **3.1 UNE COMMUNICATION NON STRUCTURÉE.**

La communication est un élément très important pour le bon fonctionnement des organisations.

Elle permet à ces dernières d'échanger au niveau interne sur les objectifs et les méthodes à utiliser, et d'entrer en contact avec le monde extérieur.

Au niveau d'EDEN même s'il y a partage d'informations, on ne peut parler de l'existence d'une communication efficace et formelle. C'est dans ce sens que E.1 affirmait que :

*« Le problème à EDEN, c'est qu'il n'y a pas une communication formelle et structurée ».*

À en croire E.16 *« S'il y a quelque chose à changer EDEN, c'est la politique de la communication. Avant la création du Secrétariat Permanent (SP) ça marchait, tout le monde avait l'information, EDEN était l'affaire de tous. Mais actuellement beaucoup de gens attendent tout du SP car pour eux ses membres ont été payés pour ça ».*

Les membres qui n'ont pas de responsabilité dans l'organisation se sentent sous informés et E.5 l'affirme en ces termes : *« Les informations ne sont pas partagées, même si je suis membre simple, je dois être informé de ce qui se passe pour que je puisse apporter des suggestions pour le bon fonctionnement de la structure ».*

Si ceux-ci doivent attendre les réunions (Assemblée Générale et bureau) pour avoir l'information, leur inquiétude est compréhensible car ces réunions n'ont pas eu lieu depuis quelque temps. Le problème de la communication interne s'il n'est pas réglé peut être source de démobilisation et de guerre de positionnement. La plupart des démobilisations ont des causes structurelles. Si certains pensent que l'information n'est pas bien partagée d'autres disent que les gens ne viennent pas vers l'information car tout est disponible au siège.

### **3.2 L'ABSENCE D'AUTONOMIE FINANCIERE.**

L'organisation EDEN dépend en grande partie des appuis des partenaires. Ses actions sont pour la plupart tributaires du financement des partenaires. Cette situation est évoquée par E.4 qui disait que « *les ressources de EDEN proviennent à 95% des partenaires et environ 5% de ressources propres* ». Cette dépendance fait qu'il existe des activités des fois prévues faute de manifestation d'un partenaire, les membres font des quêtes ou se cotisent entre eux. S'il n'y a pas de programme qui fonctionne, l'organisation n'a pas beaucoup de ressources et a des difficultés pour honorer ses charges (indemnités des membres du SP, location des locaux).

C'est pourquoi l'organisation est obligée, selon E.7 « *d'utiliser le surplus d'argent d'un programme dans un autre qui n'a pas été financé. Nous sommes conscients que ce n'est pas normal et ça peut être à l'origine de difficultés, mais nous n'avons pas d'autres solutions* ».

### **3.3 LES RESISTANCES PAR RAPPORT AU SP.**

Le BE est l'instance de direction, d'exécution et discipline de l'association. Mais depuis quelque temps, ce rôle est joué de fait par le SP qui est considéré par E.2 comme « *Le staff technique et la structure opérationnelle des activités et programmes de l'organisation* ». C'est cet empiètement du SP sur le BE qui a fait dire à E.16 que : « *Le SP a absorbé le bureau* ».

E.4 va plus loin en affirmant que : « *Le bureau est là de façon formelle mais il n'est plus fonctionnel. Il est substitué par le SP qui dit-on, a été créé pour s'accommoder aux exigences des partenaires. Il a été créé par souci d'efficacité mais il n'a pas atteint les objectifs fixé* ».

Cette dernière idée montre qu'il y a des résistances par rapport au secrétariat permanent. Il y a lieu de situer le plus rapidement possible les responsabilités des BE et du SP pour solutionner ce problème qui frise le structurel et pour permettre à l'organisation d'atteindre plus efficace tous les objectifs qu'elle s'est fixée.

### **3.4 LA PERTE DU CAPITAL HUMAIN**

EDEN dispose d'un capital humain nombreux et diversifié en termes de formation et d'expérience. Malheureusement il y a parmi ces ressources humains certaines que l'organisation ne peut utiliser à temps plein parce qu'étant engagées dans une autre structure ou prises par les études. C'est le cas des responsables du département santé et action sociale, du département droit de l'enfant et du département expansion et structures décentralisées. EDEN utilise selon E.4 « *50% des ressources humaines dont elle dispose* ».

L'EDEN en tant que ONG ne peut pas encore contenir le besoin de réalisation qui anime chaque membre. Les membres à chaque fois qu'ils trouvent quelque chose sont obligés de partir et de travailler à terme partiel pour EDEN.

En plus de ceux-là, il y a selon E.3 « *Une trentaine de personnes qu'on ne voit plus. Pour les filles, c'est à cause du mariage et pour les autres je ne sais pas. Pour les premières générations d'enfants encadrés par EDEN la plupart ne viennent plus* ».

C'est pour cela qu'EDEN doit faire tout pour fidéliser cette génération des jeunes experts pour qu'ils puissent assurer la relève.

# CHAPITRE 3 : LA PERCEPTION DES PARTENAIRES ET BENEFICIAIRES

Dans cette partie nous abordons d'abord la perception que les partenaires ont de l'organisation et ensuite de celle des bénéficiaires.

## 1 LA PERCEPTION DES PARTENAIRES

### 1.1 LEADER DANS SON DOMAINE

L'organisation EDEN se caractérise par sa spécialisation dans le domaine des droits de l'enfant. Sa reconnaissance lui vient surtout de la place qu'elle donne à la protection et à la participation des enfants. Tous les acquis qu'elle a sont le fruit d'un engagement de la part de ses membres. C'est dans ce sens que le représentant de la mairie de Wakhinane Nimzatt disait que : « *EDEN est un noyau, un pivot, un catalyseur au niveau local car elle a mobilisé tout le monde derrière elle du fait de la politique adoptée, du sérieux et de la compétence de ses membres* ».

Il renforce avec les termes suivants : « *Ils mettent les enfants devant et c'est la formation pratique qui les rend précoces et expérimentés au point de pouvoir communiquer devant une foule sans problème* ».

Il enrichit la participation est appréciée en ces termes « *Ils sont pionniers dans la participation, quand on entend parler les enfants EDEN, on sait qu'ils sont informés et qu'il y a rupture dans l'utilisation des enfants* ».

Ceci montre qu'à EDEN les enfants ne servent pas de décoration comme cela se fait le plus souvent lors des manifestations. C'est cette approche qui fait qu'EDEN soit reconnu et qu'elle soit pour l'équipe municipale « *une fierté* ».

À EDEN, les enfants sont mis très tôt en situation. Cette responsabilisation est un moyen pour faire la promotion de la participation. Elle peut se mesurer à travers les propos qu'E.15 adresser aux enfants : « *Vous ne devez pas créer des problèmes, vous devez en régler* ».

### 1.2 EDEN COLLABORE AVEC TOUS LES ACTEURS.

L'organisation a un réseau relationnel très dense et diversifié

Terre des hommes (TDH) affirme que EDEN a : « *Une base populaire et implique tous les acteurs. Toute la population bénéficie de ses actions* ». Ses membres sont disponibles car ils « *apportent leur soutien et expertise à toutes les associations et structures qui les sollicitent* ». EDEN suit et encadre les enfants L'organisation tient à la réussite des enfants c'est ce qui a

donné naissance à l'organisation des camps de vacances, des cours de renforcement et à l'école alternative. Le slogan de EDEN « *éduquer un enfant, c'est éduquer les adultes de demain* » renseigne sur la place qu'elle donne à l'enfant.

### **1.3 EDEN : UNE ORGANISATION TROP AMBITIEUSE.**

L'organisation a de très grandes ambitions pour les enfants mais elle n'a pas encore les moyens de sa politique ; ce qui constitue une limite. Le fait de vouloir faire tous peut entraîner des blocages sur le plan de la disponibilité des ressources humaines et financières. La coordonnatrice nationale des Droits de l'enfant à l'ONG Plan International pense qu' : « *ils ont une approche révolutionnaire mais j'ai l'impression qu'ils veulent travailler dans beaucoup de choses à la fois alors qu'ils n'ont pas tellement de ressources humaines qualifiées. Ils sont trop ambitieux car dans le programme enregistrement à la naissance, ils ont pris des engagements qui n'étaient pas prévus dans le protocole d'accord. Ce programme avait pour objectif de chercher des actes de naissance aux enfants du CM1, et CM2 qui n'en avaient pas afin de leur permettre de faire l'examen* ».

Ceci peut être selon elle « *à l'origine de problèmes dans la justification des dépenses et surtout dans le partenariat car le programme initialement prévu pour six mois s'est déroulé en trois ans*».

La marie de Wakhinane Nimzatt suggère à cette effet à l'organisation « *d'impliquer beaucoup plus des personnes ressources car ayant l'impression qu'ils commencent à se suffire, ce qui n'est pas bon pour une organisation communautaire* ».

Tous les partenaires sont unanimes sur le rôle qu'EDEN a joué sur la promotion et la protection de l'enfant et surtout de la participation. Les organismes partenaires ont identifié des axes sur lesquelles ils pourront éventuellement collaborer avec l'organisation dans l'avenir les structures comme :

TDH est encore disposée à collaborer avec EDEN dans le domaine de l'enregistrement à la naissance, la lutte contre la mendicité et la célébration des journées ou de la semaine de l'enfant

La Mairie de Wakhinane Nimzatt contre les inondations car  $\frac{3}{4}$  de la superficie de la zone est inondables (Médina Gounasse, Darou Rakhmane) et de promouvoir la santé ; pourrait aider dans la formation des exclus du système, dans l'enregistrement à l'état civil et dans l'encadrement des enfants ;

Save the Children Suède, une des principales organisations partenaires, compte toujours continuer dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Mais avant de poursuivre la collaboration, elle pense devoir évaluer le niveau d'attente des objectifs ;

L'ONG Plan International pense que s'il y a lieu de relancer le partenariat ce sera avec leur bureau urbain et surtout dans le domaine de l'enregistrement à la naissance.

## **2 LA PERCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES (LES ENFANTS).**

### **2.1 CADRE DE PARTICIPATION ET DE RESPONSABILISATION.**

Les enfants d'EDEN sont impliqués dans le fonctionnement de l'organisation. C'est pourquoi E.Exp.2 la considère comme : « *un cadre de participation des enfants, de responsabilisation pour le respect de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs* ».

E.Exp.1 affirme que : « *nos parents ont vu que nous sommes devenus plus responsables. Nous sommes libres d'être à EDEN jusqu'à n'importe quelle heure sans que nos parents soient inquiets* ».

C'est la participation, la formation reçue et leur expertise qui font que les enfants d'EDEN sont responsabilisées d'avantage dans l'encadrement de plus petits et dans l'exécution des activités de l'organisation. .

### **2.2 EDEN ASSURE L'EDUCATION DES ENFANTS.**

Comme son nom l'indique l'organisation EDEN accorde une attention particulière à l'éducation des enfants. C'est dans ce sens qu'ils sont encadrés sur le plan scolaire et comportemental. C'est ce qui a permis selon E.Exp.13 de dire que : « *EDEN nous a aidé à connaître nos droits, nos devoirs, à aller dans le bon sens et à progresser dans les études* ». Quant à lui E.Exp.11, il affirme qu'à : « *EDEN, nous sommes éduqués et encadrés. Nos aînés n'acceptent pas de collaborer avec des enfants mal éduqués ou qui ne travaillent pas bien à l'école* ».

D'ailleurs pour accéder au comité d'enfants experts, il faut avoir de bons résultats scolaires. Pour veiller au bon comportement des enfants, un code de conduite a été élaboré de concert avec les enfants. En cas de faute, le responsable doit s'infliger lui-même une sanction. Ceci participe au renforcement de la vie en communauté et renseigne sur le lien, l'attachement que les enfants ont développé par rapport à l'organisation. Ceux-ci se manifestent par l'intériorisation des normes édictées.

C'est l'éducation et la formation reçues qui ont permis aux enfants d'avoir selon E.Exp.6 : « *une expertise et de participer à des rencontres internationales* ».

Cette expertise fait qu'ils sont « *interpellés à l'école comme dans la rue sur les questions relatives aux droits de l'enfant* » si on en croit E.Exp.8.

Cette éducation a fait qu'ils considèrent tous les enfants comme eux car selon ce dernier « *même les enfants des clubs savent qu'ils ont les mêmes droits que les enfants qui sont dans la rue* ».

### **2.3 EDEN EST CONSIDÉRÉE COMME UNE FAMILLE.**

EDEN est une organisation où règne des interrelations positives ce qui fait qu'elle est bien appréciée par les enfants et les parents. E.Exp.10 affirme que : « *Quand on n'est pas à la maison ou à l'école, on est à EDEN* ».

C'est une structure où l'on veille à l'éducation des enfants. Les encadreurs sont selon

E.Exp.5 : « *Des frères, des conseillers. Ils sont formidables et sont pour nous des références. Ils ont tous réussi dans leurs études et nous souhaitons suivre leurs pas. EDEN est vraiment une deuxième famille pour moi* »

## CONCLUSION

La problématique de la protection de l'enfant est devenue depuis quelque temps une préoccupation pour beaucoup d'États, d'institutions, d'organisations et de chercheurs.

L'ampleur de la violation des droits de l'enfant et la complexité du phénomène fait qu'il est aujourd'hui nécessaire d'avoir une vision holistique qui légitime la participation de tous les acteurs (État, institutions internationales, ONG). Avec la politique de la décentralisation, l'État a transféré certaines compétences aux collectivités locales. Cette gestion de proximité favorise la participation des acteurs à la base dans la gestion et la résolution de leurs problèmes. C'est dans ce sens que nous avons choisi de nous investir dans « la contribution d'Eden dans la protection des enfant à Guédiawaye »

Ainsi donc nous avons essayé d'identifier les stratégies utilisées par l'organisation pour protéger les enfants, voir ses réalisations et de recueillir la perception des partenaires et des bénéficiaires.

Cette analyse nous a permis de voir la place qu'EDEN accordait aux enfants. Pour atteindre ses objectifs l'organisation a mis en place un plan d'action et élaboré des stratégies efficaces pour promouvoir les droits de l'enfant.

Par la spécialisation sur les droits de l'enfant, l'amélioration des connaissances sur les droits des enfants, l'éducation, la formation et la promotion des loisirs, la promotion de la participation et du partenariat, les stratégies de communication développées et par le management adaptatif, l'organisation EDEN joue un rôle important dans la protection des enfants.

Les réalisations d'EDEN montrent la contribution faite dans l'éducation populaire, la formation, l'encadrement, la participation et la prise en charge des enfants et la recherche de ressources au profit de la communauté. Elle va aussi dans le sens du développement intellectuel et psycho affectif des enfants. Elle est d'ailleurs considérée comme une organisation leader dans le domaine de la participation.

Malgré ses réalisations positives, EDEN n'est pas sans difficultés. Ses faiblesses qui s'observent sur le plan communicationnel, humain et financier ne sont pas sans effet sur le bon fonctionnement de l'organisation. Cette étude comme toute œuvre scientifique n'est pas sans limite. La principale limite est relative au type de recherche utilisée (qualitative). N'étant pas fondé sur le principe de la représentativité statistique, les résultats ne peuvent être généralisés à toutes les organisations intervenant en faveur de l'enfance.

Elle pourrait être approfondie par d'autres chercheurs qui sont intéressés par le thème. Cette étude aurait pu gagner si nous avions pu recueillir les avis des anciens membres d'EDEN qui ne participent plus aux activités de l'organisation.

*En effet il est important de savoir que « le système de protection de l'enfance reste un cadre de politiques et de stratégies assez fragmentées. Seule une alliance claire entre l'État les communautés et les autorités traditionnelles, basée sur une logique et des aspirations communes, pourra permettre une action efficace et garantir un maillage territorial des services, autrement extrêmement difficile à atteindre. L'organisation des services, les rôles spécifiques et les contributions de chaque partie pourront être définis en comprenant la façon dont chacun contribue au fonctionnement du système global et aux résultats positifs pour tous les enfants et familles au Sénégal. Cela ne sera pourtant possible que si un leadership solide et indépendant est déterminé et si les parties prenantes du système partagent une analyse commune et développent une vision commune, des stratégies cohérentes et adaptées au contexte socioculturel du Sénégal, en prenant en compte la situation actuelle des communautés et en ouvrant un dialogue de collaboration pour le partage des responsabilités en matière de protection de l'enfance »<sup>44</sup>.*

D'après ces propos nous pouvons dire que la problématique de la protection des enfants concerne toutes les composantes de la société ; pour améliorer les conditions de vie de ces derniers il faut l'investissement de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales.

---

<sup>44</sup> Ministère de la Famille, des Groupements Féminins et de la Protection de l'Enfance Ministère de la Justice Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance 2011, « CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES SYSTEMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU SENEGAL » p, 18

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

BOUVIER, Alain, 1996, Management et projet des établissements scolaires, formé, organisé pour enseigner ». HACHETTE Education, Paris.

CAMPENHOUDT L. V., QUIVY R., 1988, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod.

DÈPELTEAU F., 1998, La démarche d'une recherche en sciences humaines, Québec, PUL.

FOULOWIE, Paul, 1978, « Vocabulaire des Sciences Sociales ». PWF 1<sup>er</sup> Ed. Paris.

GENDREAU, Gilles. , 2001, Jeunes en difficulté et intervention psycho éducative, Québec. Ed Science et Culture

LAFON, Robert, 1979, Vocabulaire de Psychopédagogie et de la psychiatrie de l'enfant », 4<sup>ième</sup> Ed. Refondue, Paris PUF.

MORICE, Alain., et SCHLEMMER, Bernard,1996, La mise au travail des enfants, une problématique à investir , in colloque international sur l'enfant exploité, mise au travail et prolétarianisation en 1994, Ed. Karthala- ORTOM.

QUIVY, R., et CAMPENHOUDT, L., Manuel de recherche en sciences sociales ». Dunod, Paris 1995.

SCHLEMMER, Bernard, 1996, L'enfant exploité : oppression, mise au travail et prolétariat ». ED. KARTALA, ORSTOM,

## ARTICLES SCIENTIFIQUES

Charles-Édouard de Suremain, Doris Bonnet, « l'enfant dans l'aide internationale tensions entre normes universelles et figures locales », presses de sciences po 2014/4 n° 72 | pages 3 à 21

Codou Bop: Genre, migration et développement socio-économique en Afrique femme, migration et protection sociale : cas des migrations internes et transfrontalières fillettes au Sénégal et du Mali Symposium du CODESRIA sur le genre 2010 Le Caire 24-26 novembre 2010, pages 1 à 9

Koly Fall, « Enjeux et dynamiques de bureaucratisation des pratiques associatives en milieu rural. L'exemple de l'association bambourang-ba dans la commune d'Adéane (Sénégal) », Émulations, n° 37, Mise en ligne le 19 mars 2021, pages 75 à 89

PELIZZARI ELISA & SYLLA OMAR (DIR.). « Enfance et sacrifice au Sénégal, Mali, Gabon. Écoles coraniques, pratiques d'initiation, abus et crimes rituels », Éditions de l'EHESS « Cahiers d'études africaines » 2020/3 n° 239 | pages 725 à 728

Véronique Gilbert, « de l'enfant-victime à l'enfant-acteur : le Samu social Sénégal et la prise en charge de l'enfant en situation de rue à Dakar » Presses de Sciences Po 2014/4 N° 72 | pages 145 à 163

## RAPPORTS

ANSD, « Situation Économique et Sociale du Sénégal » Ed. 2017/2018 présentation du pays, p, XXVIII

ANSD/SRSD Dakar 2015, « Situation Économique et Sociale régionale 2013 » p, 18

Anthony Lake, Directeur exécutif, UNICEF, 2016, « La situation des enfants dans le monde L'égalité des chances pour chaque enfant

DIAW Modou, 2007, « Plan d'action aux droits de l'enfant (PADEN 2002-2006). Rapport d'évaluation ». EDEN

EDEN, 2015, « Politique de protection »

EDEN 2020, « les réalisations de l'organisation Eden »

Gaye Daffé, 2015 CRES « La situation des enfants au Sénégal : pauvreté, vulnérabilités et réponses politiques »

Geoghegan, Tracy, Save the Children International, 2017, « enfances volées »

Human Rights Watch, 2019 « La place de ces enfants n'est pas dans la rue » Une feuille de route pour mettre fin à la maltraitance des talibés au Sénégal,

20- JABRY, Amer, 2002. Les enfants en Afrique. Cadre d'orientation stratégique 1996-2001. PLAN.

Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 1994. « Approche culturelle pour la promotion des droits de l'enfant, CDE= Y2 », UNICEF, Sénégal

Rapport de la mairie de ville de Guédiawaye Projet 2020-2022 : « Renforcement des services sociaux de la ville et de ses partenaires publics et privés pour améliorer l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'insertion scolaire et socioprofessionnelle des enfants en situation de rue à Guédiawaye » p, 13

UNICEF, 1996, « Étude comparative convention relative aux droits de l'enfant et environnement législatif, social et institutionnel Sénégalais ». UNICEF Sénégal.

UNICEF, 2005, « La situation des enfants du monde 2006. Exclus et invisibles ». UNICEF, NY.

UNICEF, 2016, « Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant », p 25 et 26

UNICEF, 2020, Le rapport Travail des enfants : estimations mondiales, tendances et le chemin à suivre

UNICEF, 2021. « Communiqué de presse NEW YORK / GENÈVE »,

WANE, Mamadou. 1991. « Les initiatives non gouvernementales et l'action sociale en faveur de l'enfance », in Acte de colloque. La convention relative aux droits de l'enfant et action sociale en faveur de l'enfance. UNICEF, Christian Children Fund.

### **THÈSES**

Gabrielle St-Cyr, Ottawa, Canada, 2010 « L'utilité du dispositif international et national de lutte contre l'exploitation économique des enfants dans les pays les moins avancées-le cas du Sénégal

Souleymane Gomis, Université Marc Bloch (Strasbourg), 2001 « Logiques familiales et logiques scolaires : le travail scolaire des enfants à Dakar au Sénégal »

### **MÉMOIRES**

MBOUP, Ibrahima. 2003 « Le travail des enfants au Sénégal : l'exemple des secteurs bois et garages mécaniques à Thiaroye », UCAD Dakar, département sociologie.

SECK, Saer, 2009, ENTSS « le rôle de l'organisation dans la promotion des droits de l'enfant »

## WÉBOGRAPHIE

[https:// Bioforce .com](https://Bioforce.com). 2012 Les ONG au travers de l’histoire du mouvement de la solidarité, leurs principes et leurs typologies

<https://samusocialsenegal.com/> Les enfants des rues à Dakar

<https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-a-la-protection/>

<https://Www.Larousse.Com>

[http://www.unicef.org/french/protection/files/La\\_Protection\\_de\\_l\\_enfant.pdf](http://www.unicef.org/french/protection/files/La_Protection_de_l_enfant.pdf)

## TABLES DES MATIÈRES

DÉDICACE .....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	4
SOMMAIRE.....	6
INTRODUCTION .....	8
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....	12
CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE .....	13
1- POSITION DU PROBLÈME .....	13
2- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET.....	20
3- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE. ....	22
3.1- OBJECTIF GÉNÉRAL .....	22
3.2- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES .....	22
4- HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE.....	22
4.1- HYPOTHÈSE PRINCIPALE .....	23
4.2- HYPOTHESES SECONDAIRES .....	23
5- CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	23
5.1- CONTRIBUTION .....	23
5.2- ONG.....	24
5.3- PROTECTION DE L'ENFANT .....	25
5.4- MALTRAITANCE ET VIOLENCES.....	25
5.5- ENFANT .....	26
6 - REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	27

<b>CHAPITRE2:CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>36</b>
<b>1- UNIVERS DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>36</b>
<b>1.1- CADRE D'ÉTUDE. ....</b>	<b>36</b>
<b>1.1.1- APERÇU SUR SÉNÉGAL.....</b>	<b>36</b>
<b>1.1.2 - APERÇU SUR LA RÉGION DE DAKAR ET LE DÉPARTEMENT DE GUEDEAWAYE. ....</b>	<b>39</b>
<b>1.1.2.1- APERÇU SUR LA RÉGION DE DAKAR.....</b>	<b>39</b>
<b>1.1.2.2- APERÇU SUR LE DÉPARTEMENT DE GUEDEAWAYE .....</b>	<b>41</b>
<b>1.1.3- PRÉSENTATION D'EDEN.....</b>	<b>43</b>
<b>1.1.3.1- CODES DE CONDUITE DE L'ONG EDEN.....</b>	<b>45</b>
<b>1.2- POPULATION-MÈRE.....</b>	<b>46</b>
<b>2 - STRATÉGIE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>46</b>
<b>2.1- RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....</b>	<b>46</b>
<b>2.2- MÉTHODE ET TYPE DE RECHERCHE .....</b>	<b>46</b>
<b>2.3 - L'ECHANTILLONNAGE .....</b>	<b>47</b>
<b>2.3.1 MÉTHODE ET TECHNIQUES.....</b>	<b>47</b>
<b>2.3.2 - TAILLE DE L'ECHANTILLON.....</b>	<b>47</b>
<b>2.4- MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES.....</b>	<b>48</b>
<b>2.4.1- TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES.....</b>	<b>48</b>
<b>2.4.2- INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNÉES.....</b>	<b>48</b>
<b>2.4.2.1- GUIDE D'ENTRETIEN.....</b>	<b>49</b>
<b>2.4.2.2- QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>49</b>
<b>2.4.3- ADMINISTRATION DES INSTRUMENTS.....</b>	<b>49</b>
<b>2.5- MODÈLE D'ANALYSE. ....</b>	<b>50</b>
<b>3- DIFFICULTÉS ET LIMITES DE LA RECHERCHE. ....</b>	<b>50</b>
 <b>DEUXIÈME PARTIE : ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS DES DONNÉES.....</b>	 <b>52</b>

<b>CHAPITRE: 1 LES STRATÉGIES DE L'ONG EDEN.....</b>	<b>53</b>
1- SPÉCIALISATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT.....	53
2- LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION.....	55
2-1- LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	55
2-2- LA COMMUNICATION MÉDIA.....	56
2-3- LA COMMUNICATION INTERNE.....	56
3- LA PARTICIPATION.....	57
3-1- LA PARTICIPATION DES ENFANTS.....	57
3-2- LA PARTICIPATION DES MEMBRES D'EDEN .....	60
3-2-1 -SYSTÈME DE RESPONSABILITE.....	60
3-2-2- SYSTÈME DE MOTIVATION.....	63
4- AMÉLIORATION DE LETAT DES CONNAISSACES.....	64
4-1- LE VÉCU.....	64
4-2 - LA RECHERCHE.....	64
5- LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ONG EDEN.....	65
5-1- CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION.....	65
5-2- POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT PROPREMENT DITE DE L'ORGANISATION EDEN .....	66
6- LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION.....	69
6-1- L'ORGANISATION DES ENFANTS EN CLUBS EDEN.....	69
6-2- LE CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF.....	72
6-3- LES CAMPS DE VACANCES.....	72
6-4. LE RESEAU DES FEMMES MARRAINES ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ORPHELINS.....	76

**CHAPITRE 2 : RÉALISATIONS, FORCES ET FAIBLESSES D'EDEN**

<b>1- LES RÉALISATION D'EDEN.....</b>	<b>78</b>
<b>1.1- RÉALISATIONS DANS LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT. ....</b>	<b>78</b>
<b>1.2- RÉALISATIONS DANS LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES VIOLENCES.....</b>	<b>79</b>
<b>1.3- PROMOTION DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS DE FAVORISES.....</b>	<b>79</b>
<b>1.4- PROMOTION DE LA DÉCLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL. ..</b>	<b>80</b>
<b>1.5- PROMOTION DE LA SANTÉ PREVENTIVE.....</b>	<b>81</b>
<b>1.6- RÉALISATION DANS LE PARRAINAGE D'ENFANTS VULNERABLES.....</b>	<b>82</b>
<b>1.7- AUTONOMISATION DES FEMMES.....</b>	<b>82</b>
<b>1.8- VOLONTARIAT ET CITOYENNETE.....</b>	<b>83</b>
<b>1.9- PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE. ....</b>	<b>83</b>
<b>1.10-. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES JEUNES SUR LES THÉMATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE.....</b>	<b>84</b>
<b>1.11- CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE.....</b>	<b>84</b>
<b>1.12- CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE.....</b>	<b>85</b>
<b>1.13- CRÉATION ET ANIMATION D'AUTRES STRUCTURES DE BASE. ....</b>	<b>85</b>
<b>2- LES FORCES DE L'ONG EDEN.....</b>	<b>86</b>
<b>2.1- ENGAGEMENT, ENTENTE ET INSTRUCTION DES MEMBRES. ....</b>	<b>86</b>
<b>2.2- LÉGITIMITE POPULAIRE, NATIONALE ET INTERNATIONALE.....</b>	<b>87</b>
<b>3- LES FAIBLESSES DE L'ONG EDEN.....</b>	<b>88</b>
<b>3.1- UNE COMMUNICATION NON STRUCTURÉE.....</b>	<b>88</b>
<b>3.2- L'ABSENCE D'AUTONOMIE FINANCIÈRE. ....</b>	<b>89</b>
<b>3.3- LES RESISTANCES PAR RAPPORT AU SP. ....</b>	<b>89</b>
<b>3.4- LA PÉRTE DU CAPITAL HUMAIN.....</b>	<b>89</b>

### **CHAPITRE 3: LE PERCEPTION DES PATERNAIRES ET BÉNÉFICIAIRES**

<b>1- LA PERCEPTION DES PARTENAIRES .....</b>	<b>91</b>
<b>1.1- LEADER DANS SON DOMAINE .....</b>	<b>91</b>

<b>1.2-</b>	<b>EDEN COLLABORE AVEC TOUS LES ACTEURS. ....</b>	<b>91</b>
<b>1.3-</b>	<b>EDEN : UNE ORGANISATION TROP AMBITIEUSE.....</b>	<b>92</b>
<b>2-</b>	<b>LA PERCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES (LES ENFANTS).....</b>	<b>93</b>
<b>2.1-</b>	<b>CADRE DE PARTICIPATION ET DE RESPONSABILISATION.....</b>	<b>93</b>
<b>2.2-</b>	<b>EDEN ASSURE L'ÉDUCATION DES ENFANTS.....</b>	<b>93</b>
<b>2.3-</b>	<b>EDEN EST CONSIDÉRÉE COMME UNE FAMILLE. ....</b>	<b>94</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>95</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>97</b>
	<b>WÉBOGRAPHIE.....</b>	<b>101</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>107</b>

## ANNEXE

### **Guide d'entretien destiné aux encadreurs d'EDEN**

#### **Données factuelles.**

- Titre
- Niveau de scolarisation
- Ancienneté dans la structure
- Situation matrimoniale.
- Formations effectuées et besoins en formation
- Statut

#### **1- Stratégies utilisées par l'organisation**

##### **Spécialisation sur la protection des enfants**

- Organisation
- Objectifs et mission
- Adéquation des programmes avec les principes de protection de l'enfant.
- Relation entre intervenant et entre les intervenants et les enfants

##### **Participation**

- Niveau de participation des enfants dans les activités
- Système de responsabilisation et de motivation
- Degré d'autonomie des intervenants

## **Partenariat**

- Liens avec la communauté
- Liens avec les organisations intervenant en faveur de l'enfance l'Etat et les partenaires sociaux
- Nature et axes de partenariat
- Limites

## **2- Résultats de l'intervention**

### **Actions réalisées dans le sens de la protection de l'enfant dans les domaines suivants :**

- Education
- Formation
- Santé
- Action sociale

### **Effets de l'intervention**

- sur les bénéficiaires
- sur les encadreurs
- sur la localité

### **Forces et faiblesses**

- Forces
- Faiblesses
- Suggestions

## **Guide d'entretien pour les enfants experts**

- Age
- Niveau de scolarisation
- Club Eden d'appartenance
- Ancienneté dans les clubs EDEN
- Rôle des clubs EDEN
- Activités et réalisations des clubs
- Programmes et les objectifs d'EDEN
- Impact de ces activités sur vous et sur votre famille
- Prise en compte des enfants dans la programmation et l'exécution des différentes activités de l'organisation
- Domaines dans lesquels les enfants sont plus impliqués
- Adéquation entre activités d'EDEN et vos besoins
- Relation entre activités et la protection de l'enfant
- Votre autonomie d'action
- Critères de choix pour les domaines de spécialisation
- Les programmes qui ont le plus réussis à EDEN
- Appréciation faites sur vos encadreurs
- Différence entre les enfants et les encadreurs d'EDEN avec ceux des autres organisations intervenant en faveur de l'enfance

- Changements ou améliorations souhaités dans les pratiques ou activités d'Eden.
- Appréciation d'EDEN

### **Questionnaire adressé aux partenaires**

- 1- Quel est le nom de votre organisation ?
- 2- Quels sont vos domaines d'intervention ?
- 3- Depuis combien de temps collaborez-vous avec EDEN ?
- 4- Quelle est la nature de votre collaboration ?
- 5- Connaissez-vous les stratégies qu'ils utilisent pour la promotion et la protection de l'enfant ?
- 6- Comment appréciez-vous leurs organisations, leurs activités, leurs résultats, leurs approches par rapport la protection de l'enfant ?
- 7- Qu'est ce qui différencie EDEN des autres ONG intervenant dans le domaine de l'enfance ?
- 8- Quelles sont selon vous leurs forces et leurs faiblesses dans le cadre la protection de l'enfant ?
- 9- Quel est le degré de satisfaction de votre collaboration avec EDEN ?
- 10- Quelle est votre plus grande satisfaction ?
- 11- Quelles difficultés avez-vous à travailler avec EDEN ?
- 12- Quelles propositions et recommandations feriez-vous à l'endroit d'EDEN ?
- 13- Quelles sont les perspectives ?